Parlement européen
2024-2029

Commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne

2025/2070(INI)

22.10.2025

AMENDEMENTS
1201 - 1456

Projet de rapport
Borja Giménez Larraz
(PE772.037v01-00)

Crise du logement dans l'Union européenne, dans le but de proposer des solutions pour un logement décent, durable et abordable
(2025/2070(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1201
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds ***publics et des financements privés*** en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables***, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction***; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne***, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les*** logements abordables ***pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées***; ***appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;***	21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne ***pour des logements abordables et durables; souligne que les collectivités locales ainsi que les fournisseurs de logements sans but lucratif devraient être en mesure d'obtenir des taux d'intérêt de 0 % via cette plateforme ou directement auprès de la BEI pour les prêts à long terme***; ***se félicite de la création par la Banque européenne d'investissement (BEI) d'un nouveau portail à guichet unique dédié au logement, qui fournit des conseils et des financements pour soutenir l'innovation dans le secteur de la construction, construire des*** logements abordables ***et investir dans l'efficacité énergétique et la rénovation du parc immobilier en Europe***;

Or. en

Amendement 1202
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas

Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;	21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction***; souligne que le plan d'action devrait être mis en œuvre en étroite collaboration avec les banques et institutions nationales de développement afin de tirer parti de leur expertise et de leurs relations***; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;

Or. en

Amendement 1203
Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;	21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable ***et accessible, ainsi que son rôle de facilitateur à long terme et à faibles intérêts pour stimuler directement la construction de logements publics protégés et de réinsertion***; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;

Or. es

Amendement 1204
Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'
au nom du groupe The Left
Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan
au nom de la commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne
Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices***, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA***; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;	21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable***; rappelle l'importance des banques publiques d'investissement nationales, qui proposent des financements à un niveau beaucoup plus élevé que la BEI***; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la ***rénovation et la*** construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants***, les coopératives*** et les résidences pour personnes âgées***, qui constituent des solutions intéressantes uniquement en l'absence de logements publics et sociaux***; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure

qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;

Or. en

Amendement 1205
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de	21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques nationales de développement, ***la Banque de développement du Conseil de l'Europe et d'autres institutions,*** dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la

meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;

création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;

Or. en

Amendement 1206
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de	21. soutient le rôle joué par la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées***, en tenant compte du soutien au sein de la communauté locale***; appuie la

meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;

création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;

Or. en

Amendement 1207
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle ***joué par*** la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne	21. soutient le rôle ***que jouent*** la BEI ***ainsi que les banques et institutions nationales de développement*** pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements

«Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;	étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;

Or. en

Amendement 1208
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. soutient le rôle ***joué par*** la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements	21. soutient le rôle ***que joue*** la BEI pour mobiliser des fonds publics et des financements privés en faveur du secteur du logement abordable; approuve le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable et son intention de collaborer avec la Commission pour relever les défis communs en matière d'accès au financement de logements abordables, notamment en stimulant les investissements dans la construction innovante afin de réduire les coûts et la durée de construction; est favorable à la mise en place d'une plateforme d'investissement paneuropéenne, en collaboration avec les banques et institutions nationales de développement, dans le but d'augmenter les financements en faveur du secteur du logement et d'aider les États membres à élaborer, au besoin, des cadres d'action propices, tout en confortant le rôle de la BEI en tant que banque d'investissement et en préservant sa notation AAA; accueille avec satisfaction les types de projets financés, comme les logements abordables pour les professions essentielles, les logements

étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;

étudiants et les résidences pour personnes âgées; appuie la création du portail en ligne «Des logements plus nombreux et de meilleure qualité», en tant qu'élément constitutif de la plateforme d'investissement paneuropéenne;

Or. en

Amendement 1209
Nikolina Brnjac

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. reconnaît le rôle complémentaire joué par la Banque européenne d'investissement (BEI) ainsi que par les banques et institutions nationales de développement pour mobiliser des fonds publics et lever des financements privés en faveur du secteur du logement abordable, et souligne la nécessité d'adopter une approche équilibrée et complémentaire; souligne que le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable devrait être mis en œuvre en partenariat avec les banques et institutions nationales de développement, en s'appuyant sur leur expertise de longue date et leurs relations régionales dans le domaine du financement de logements sociaux et abordables; soutient le développement d'une plateforme d'investissement paneuropéenne destinée à accroître les financements disponibles pour le secteur du logement, tout en réaffirmant que cette plateforme devrait être développée sur la base d'un modèle d'architecture ouverte, garantissant la participation significative et effective des banques et institutions nationales de développement; souligne que, pour garantir la diversité et l'équilibre de tous les canaux de diffusion, les banques et

institutions nationales de développement devraient être impliquées d'emblée dans le développement de tout portail ou outil au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 1210
Nora Mebarek

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. reconnaît le rôle complémentaire joué par la Banque européenne d'investissement (BEI) ainsi que par les banques et institutions nationales de développement pour mobiliser des fonds publics et lever des financements privés en faveur du secteur du logement abordable, et souligne la nécessité d'adopter une approche équilibrée et complémentaire; souligne que le plan d'action du groupe BEI pour un logement abordable devrait être mis en œuvre en partenariat avec les banques et institutions nationales de développement, en s'appuyant sur leur expertise de longue date et leurs relations régionales dans le domaine du financement de logements sociaux et abordables; soutient le développement d'une plateforme d'investissement paneuropéenne destinée à accroître les financements disponibles pour le secteur du logement, tout en réaffirmant que cette plateforme devrait être développée sur la base d'un modèle d'architecture ouverte, garantissant la participation significative et effective des banques et institutions nationales de développement; souligne que, pour garantir la diversité et l'équilibre de tous les canaux de diffusion, les banques et institutions nationales de développement devraient être impliquées d'emblée dans le

développement de tout portail ou outil au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 1211
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne que les efforts visant à résoudre la crise du logement doivent être viables sur le plan budgétaire; estime que l'investissement public devrait privilégier l'efficacité et le rapport coût-avantages, et qu'il ne devrait pas compromettre la viabilité de la dette ou les engagements budgétaires des États membres; note que les budgets publics dans l'Union sont très tendus; précise que la solution de financement du logement ne peut se limiter à une augmentation des dépenses publiques; souligne que les dépenses publiques consacrées à la construction ou à d'autres postes liés au logement sont soumises aux règles budgétaires de l'Union, au même titre que les autres types de dépenses;

Or. en

Amendement 1212
Rachel Blom, Julie Rechagneux, Klara Dostalova, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

21 bis. indique que, malgré les dispositions existantes, les États membres doivent être autorisés à accorder des aides d'État pour la construction, la fourniture ou la rénovation de logements destinés aux ménages à revenu intermédiaire («logements pour la classe moyenne»), à condition que cette aide soit nécessaire pour remédier à des défaillances du marché empêchant l'accès à un logement adéquat et abordable; souligne que les autorités nationales sont les mieux placées pour évaluer les besoins en matière de logement et concevoir des dispositifs de soutien adaptés à leurs marchés spécifiques;

Or. nl

Amendement 1213
Marco Falcone, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Letizia Moratti, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. estime que, dans le respect total des règles de concurrence de l'Union, un recours ciblé et proportionné aux aides d'État peut constituer un instrument essentiel pour soutenir la construction, la rénovation et la modernisation des logements sociaux et abordables; souligne que de telles mesures, lorsqu'elles sont correctement encadrées par les règles du marché intérieur, peuvent contribuer non seulement à garantir le droit au logement, mais aussi à stimuler l'emploi, la cohésion territoriale et la stabilité économique des communautés locales;

Or. en

Amendement 1214
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. précise que l'accès à un logement abordable ne doit pas être subordonné à la réalisation d'objectifs environnementaux ou climatiques supplémentaires; souligne que la politique du logement devrait principalement se concentrer sur la fourniture de logements sûrs et abordables aux citoyens, tandis que les objectifs écologiques peuvent être réalisés en recourant à des instruments distincts et spécifiques;

Or. en

Amendement 1215
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. insiste sur le fait que les subventions ne constituent pas une solution viable à long terme pour rendre le logement plus abordable si l'offre reste limitée; souligne que les subventions finiront par être prises en compte par les acteurs du marché et qu'elles pourraient ne faire qu'augmenter davantage les prix; estime que la plupart des subventions constituent donc une utilisation inefficace des fonds publics;

Or. en

Amendement 1216
Marco Falcone, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Letizia Moratti, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. rappelle que le Parlement européen lui-même a établi le principe selon lequel les dépenses liées aux politiques du logement peuvent être considérées comme ne relevant pas des contraintes budgétaires;

Or. en

Amendement 1217
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. fait remarquer que l'augmentation de la demande de logements sans augmentation de l'offre de logements ne peut qu'entraîner une hausse des prix; souligne que toute mesure ayant une incidence sur la demande doit donc être accompagnée de mesures visant à stimuler l'offre de logements;

Or. en

Amendement 1218

Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Sous-titre 16

Proposition de résolution	*Amendement*
Soutenir la demande de logements	***Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour tous***

Or. en

Amendement 1219
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne que l'égalité d'accès à un logement adéquat, sûr et abordable est un droit humain fondamental et que la discrimination sur le marché du logement continue de priver de nombreux Européens de ce droit; condamne toute forme de discrimination, directe ou indirecte, fondée sur l'origine ethnique ou raciale, le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, la situation professionnelle, le handicap, l'âge, la religion ou les convictions, la situation familiale, la nationalité ou la situation socio-économique;

Or. en

Amendement 1220
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution

Sous-titre 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Garantir des modèles de logement accessibles, non discriminatoires et tenant compte de la dimension de genre et des besoins des jeunes

Or. en

Amendement 1221
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. constate avec inquiétude que les groupes vulnérables, notamment les enfants et les jeunes, les femmes, les familles monoparentales, les personnes LGBTIQ+, les communautés de Roms et de gens du voyage, les migrants et les réfugiés, les personnes handicapées, les travailleurs à faibles revenus et les personnes confrontées à la pauvreté, à l'instabilité de l'emploi ou au chômage, sont touchés de manière disproportionnée par l'exclusion en matière de logement et les inégalités de traitement sur les marchés de la location et de l'immobilier; invite la Commission à proposer des mesures juridiques visant à lutter de manière globale contre la discrimination dans l'Union, à renforcer les organismes chargés de promouvoir l'égalité et à faire de l'égalité et de l'accessibilité des conditions obligatoires pour les investissements publics et les projets de logement financés par l'Union, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte dans les politiques du logement en Europe;

Or. en

Amendement 1222
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne que le logement doit également être considéré comme un point essentiel pour la promotion de l'égalité des sexes; déplore vivement que les femmes et les personnes non conformes au genre soient généralement plus défavorisées en matière d'accès à un logement adéquat en raison des inégalités et des discriminations persistantes liées au genre, notamment en ce qui concerne les écarts de rémunération, les écarts de retraite et les soins non rémunérés, ce qui se traduit par des revenus plus faibles, un capital moindre et des possibilités d'accès à l'hypothèque plus limitées; regrette vivement que l'ensemble de ces facteurs amènent ces personnes à consacrer une part plus importante de leurs revenus disponibles aux frais de logement; condamne le fait que les femmes seules et les femmes élevant seules leurs enfants, ainsi que celles qui sont victimes de formes de discrimination croisées, telles que les migrantes, les femmes handicapées, les femmes issues de minorités raciales ou ethniques, les personnes LGTBIQ+, sont davantage exposées au risque de vivre dans des conditions précaires, indignes et dangereuses, de se retrouver sans domicile et d'être victimes de violences;

Or. en

Amendement 1223

Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. estime que pour faire face à la crise actuelle en matière d'accès à un logement abordable, durable et décent, il est nécessaire d'adopter une perspective horizontale, globale, spécifique au genre et intersectionnelle afin de traiter de manière exhaustive toutes les formes de discrimination subies par les femmes et les personnes non conformes au genre; considère également qu'il est essentiel d'adopter des mesures spécifiques pour protéger les victimes de violences sexistes, notamment en leur fournissant un accès immédiat à des hébergements d'urgence temporaires dans des foyers d'hébergement et des centres d'accueil; est fermement convaincu que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir un logement décent et adéquat pour les victimes de violences sexistes, notamment en leur proposant des allocations-logements et d'autres aides financières pour couvrir leurs frais de logement, car ces mesures sont essentielles pour leur rétablissement et leur réintégration sociale, leur permettant d'échapper à des situations dangereuses et de se construire un avenir sûr, indépendant et sans violence;

Or. en

Amendement 1224
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

21 quater. souligne l'importance d'intégrer la conception et la planification de logements sensibles à la dimension de genre; est convaincu qu'une «politique du logement axée sur les femmes» doit tenir compte spécifiquement des modes de vie au quotidien des femmes qui, outre leur activité professionnelle, continuent de supporter de manière disproportionnée la charge des tâches domestiques et des soins non rémunérés; cette politique doit intégrer des objectifs clés visant à faciliter les tâches domestiques et familiales, promouvoir des structures de soutien entre voisins et concevoir des environnements de vie sûrs et confortables où les femmes se sentent en sécurité, en particulier la nuit;

Or. en

Amendement 1225
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quinquies. souligne la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques du logement et tous les processus de développement urbain, ainsi qu'à tous les niveaux de planification, en identifiant et en prenant systématiquement en compte les différents besoins et les différentes expériences vécues, quels que soient le genre et le stade de la vie, y compris pour les enfants, les aidants, les migrants et les femmes âgées;

Or. en

Amendement 1226

Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 21 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 sexies. dénonce les effets négatifs de la financialisation et de la spéculation dans le secteur immobilier, qui compromettent la capacité des jeunes à accéder à un logement stable, durable et décent, contribuant ainsi considérablement à un profond sentiment d'insécurité financière; condamne le fait que la flambée des loyers et l'insuffisance des lois protégeant les locataires ont rendu les logements locatifs inabordables et précaires pour de nombreux jeunes, les exposant à de mauvaises conditions de vie, à l'expulsion et à l'exploitation;

Or. en

Amendement 1227
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants;	22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement***, non par choix, mais en raison des loyers élevés, de la hausse des taux hypothécaires et de la pénurie de logements sociaux et de logements pour les jeunes ménages; constate que les jeunes dépendent de plus en plus du marché locatif, qui constitue leur***

préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;	***principal mode d'occupation des logements[1 bis], et demande donc un renforcement des droits et des protections des locataires afin de garantir la stabilité, le caractère abordable et la sécurité d'occupation pour les jeunes générations; invite la Commission à étudier et à promouvoir les meilleures pratiques régionales et locales en matière d'initiatives de logement pour les jeunes, y compris les programmes destinés aux primo-accédants, une réglementation plus stricte des loyers et les subventions;*** invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder ***à des logements locatifs ou occupés par leur propriétaire à des prix abordables et*** au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché; ***souligne que le logement abordable pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail doit être reconnu comme une dimension stratégique des politiques sociales et de l'emploi; invite les États membres à intégrer les besoins des jeunes en matière de logement dans leurs programmes nationaux de réforme dans le cadre du Semestre européen; préconise que les fonds de l'Union prévoient des mesures d'incitation spécifiques pour la construction de logements sociaux et abordables destinés aux jeunes;***

[1 bis] G. Paz-Pardo, «Younger generations and the lost dream of home ownership», site internet de la Banque centrale européenne, 26 janvier 2022.

Or. en

Amendement 1228
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, ***en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les*** jeunes ***quittent le foyer familial plus tardivement***; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, ***notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame instamment la mise en place de garanties*** couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement ***afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit***, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;	22. ***estime que la location de logements résidentiels devrait être améliorée, avec des options de location à plus long terme, des mécanismes visant à maintenir durablement le caractère abordable des logements, en particulier dans les zones caractérisées par une demande immobilière nettement excédentaire, en accordant une attention particulière aux jeunes, aux femmes seules et aux familles monoparentales; estime que les propriétaires doivent être légalement tenus de garantir des conditions de vie décentes et sûres, et que tous les biens locatifs doivent répondre à des normes minimales applicables avant d'être mis en location;*** souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures***; souligne que l'accès des*** jeunes ***au logement ne doit pas se limiter à l'accession à la propriété, mais inclure également les logements sociaux et les logements publics, les programmes de location à loyer modéré, les coopératives d'habitation et d'autres solutions de location sûres***; invite les États membres et les autorités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, ***en reconnaissant la nécessité de garantir un meilleur accès aux prêts hypothécaires pour les jeunes issus de milieux***

financièrement défavorisés, notamment grâce à des régimes de garantie publics plus efficaces et plus solides, couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;

Or. en

Amendement 1229
Niels Geuking

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;	22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché; ***souligne l'importance de simplifier les procédures administratives et transactionnelles, y compris les frais supplémentaires et les coûts liés au logement, afin d'améliorer la***

transparence, la prévisibilité et l'accessibilité, en particulier pour les jeunes et les primo-accédants dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 1230
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;	22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché; ***souligne que les instruments financiers seuls ne suffisent pas s'ils ne sont pas assortis d'une augmentation de l'offre de logements; invite donc les États membres à associer le soutien aux jeunes à des mesures visant à accélérer la construction***

de logements;

Or. en

Amendement 1231
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; ***réclame instamment*** la mise en place de garanties ***couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement*** afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants ***au crédit***, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;	22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; ***suggère que*** la mise en place de garanties ***soutenues par les pouvoirs publics*** afin de faciliter l'accès ***à un financement pouvant couvrir jusqu'à 100 % des besoins financiers*** des jeunes primo-accédants, ***notamment en couvrant la part de l'apport personnel non financée par les prêts hypothécaires actuels,*** sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer de pression à la hausse sur les prix du marché***, pourrait contribuer à améliorer l'accès des jeunes à des logements abordables en fonction des besoins spécifiques des États membres***;

Or. en

Amendement 1232
Dirk Gotink, Markus Ferber

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; ***réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;***	22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants;

Or. en

Amendement 1233
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; ***réclame instamment la mise en place de*** garanties ***couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre*** la stabilité financière ***des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché***;	22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; ***souligne la nécessité de veiller à ce que les*** garanties ***soutenues par les pouvoirs publics contraignent les banques à procéder à des évaluations approfondies des risques, à examiner attentivement les bénéficiaires de leurs prêts hypothécaires et à gérer leurs portefeuilles de prêts de manière responsable, afin de trouver un équilibre entre les mesures d'incitation, d'encourager les banques à octroyer des crédits, de préserver*** la stabilité financière ***et de contribuer à un système de financement du logement durable et équitable***;

Or. en

Amendement 1234
Andreas Schieder

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*

22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures ***permettant aux*** jeunes ***d'accéder au crédit au logement***, notamment des ***mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants***; réclame instamment ***la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des*** jeunes ***primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité*** financière ***des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché***;	22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures ***en matière d'accès à des logements sûrs, abordables et de qualité***, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures ***neutres sur le plan de l'occupation afin d'offrir un large éventail de solutions de logement adaptées, indépendamment du revenu, de l'âge ou du sexe; invite les États membres et les collectivités locales à proposer un large éventail de solutions de logement abordables adaptées à la diversité des*** jeunes, notamment des ***logements sociaux, des logements publics, des logements coopératifs, des logements pour les apprentis et les étudiants, ainsi que des solutions de cohabitation, soit entre jeunes, soit avec des personnes âgées vivant dans des logements sous-utilisés***; réclame instamment ***des investissements dans des solutions de location abordables et des allocations logement afin de garantir un accès équitable à tous les*** jeunes***, indépendamment de leurs revenus ou de leur situation*** financière;
	Or. en

Amendement 1235
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance	22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, ***qui constituent la pierre angulaire de la compétitivité des***

économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;

États membres de l'Union, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;

Or. en

Amendement 1236
Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants;	22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures***, socle de la compétitivité des États membres de l'Union***, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de

préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;	transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;

Or. fr

Amendement 1237
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame instamment la mise en place de	22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants***, avec des procédures simplifiées***; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame

garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;

instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;

Or. en

Amendement 1238
Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'
au nom du groupe The Left
Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan
au nom de la commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne
Leila Chaibi

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures ***permettant*** aux jeunes d'accéder ***au crédit au*** logement, notamment des mesures d'incitation telles que des ***taux*** de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; ***préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants***; réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des	22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en œuvre des mesures ***qui permettent*** aux jeunes d'accéder ***à un*** logement ***décent et abordable au début de leurs études supérieures, ainsi qu'à des prêts hypothécaires lorsqu'ils envisagent d'acheter un bien immobilier***, notamment des mesures d'incitation telles que ***le plafonnement des loyers, tel qu'il est mis en place par de nombreuses municipalités, et*** des ***frais*** de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité

ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;

financière des ménages ni exercer une pression à la hausse sur les prix du marché;

Or. en

Amendement 1239
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ***ni exercer une pression à la hausse sur les prix*** du marché;	22. souligne qu'il faut accorder une attention particulière aux jeunes et aux générations futures, en particulier dans les zones où les taux d'indépendance économique sont faibles et où les jeunes quittent le foyer familial plus tardivement; invite les États membres et les collectivités locales à mettre en avant des mesures permettant aux jeunes d'accéder au crédit au logement, notamment des mesures d'incitation telles que des taux de transaction réduits pour les jeunes acquéreurs et les primo-accédants; préconise des exonérations de taxes sur les transactions pour les primo-accédants qui occupent le bien pendant une certaine période; est favorable à l'octroi de prêts à faible taux d'intérêt aux primo-accédants; réclame instamment la mise en place de garanties couvrant jusqu'à 100 % de l'investissement afin de faciliter l'accès des jeunes primo-accédants au crédit, sans compromettre la stabilité financière des ménages ***et en limitant les distorsions*** du marché;

Or. en

Amendement 1240
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite la Commission et les États membres à renforcer les mesures réglementaires et macroprudentielles sur les marchés hypothécaires qui favorisent les primo-accédants, limitent les prêts destinés à l'achat de biens immobiliers à des fins locatives et restreignent les prêts aux fonds d'investissement immobilier afin de réduire les risques systémiques liés au financement immobilier tout en favorisant un accès équitable au logement;

Or. en

Amendement 1241
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite les États membres à adapter de toute urgence leur législation en matière d'urbanisme afin de permettre aux jeunes de construire des logements abordables sur des terres appartenant à leur famille, favorisant ainsi des solutions de logement en zone rurale et intergénérationnelles;

Or. en

Amendement 1242
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. réclame instamment la mise en place par les États membres d'un cadre approprié définissant les critères selon lesquels les établissements d'enseignement supérieur peuvent emprunter des fonds pour la construction de logements étudiants;

Or. en

Amendement 1243
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Commission et les États membres à contribuer à améliorer l'accès à des solutions de logement locatif, comme les logements étudiants, en particulier pour soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages;	23. invite la Commission et les États membres à contribuer à améliorer l'accès à des solutions de logement locatif, comme les logements étudiants, en particulier pour soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages; ***souligne l'importance de développer des résidences universitaires abordables et des solutions de logement pratiques pour les étudiants, afin que l'aide ne profite pas seulement aux participants aux programmes de mobilité internationale, mais également à la majorité des étudiants confrontés à des difficultés quotidiennes en matière de logement;***

Or. en

Amendement 1244
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima

Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. ***invite*** la Commission et les États membres à contribuer à améliorer l'accès à des solutions de logement locatif, comme les logements étudiants, en particulier pour soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages;	23. ***exhorte*** la Commission et les États membres à contribuer à améliorer l'accès à des solutions de logement locatif, comme les logements étudiants, en particulier pour soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages; ***invite la Commission et les États membres à lutter contre la location abusive de biens immobiliers, qui souvent ne répondent pas aux normes minimales, en prenant des mesures coercitives à l'encontre des propriétaires concernés;***

Or. en

Amendement 1245
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. ***invite*** la Commission et les États membres à contribuer à améliorer l'accès à des solutions de logement locatif, comme les logements étudiants, en particulier pour soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages;	23. ***appelle*** la Commission et les États membres à contribuer à améliorer l'accès ***des étudiants*** à des solutions de logement locatif, comme les logements étudiants ***publics dédiés***, en particulier pour soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages; ***demande en outre l'intégration de conseils spécifiques sur les droits au logement dans le programme Erasmus+ 2028-2033 afin de***

garantir que tous les étudiants, en particulier les étudiants internationaux, soient informés de leurs droits dans chaque État membre;

Or. en

Amendement 1246
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Commission et les États membres à contribuer à améliorer l'accès à des solutions de logement locatif, comme les logements étudiants, en particulier pour soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages;	23. invite la Commission et les États membres à contribuer à améliorer l'accès à des solutions de logement locatif, comme les logements étudiants, en particulier pour soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages; ***invite les États membres à mettre en place des stratégies nationales en matière de logement afin d'inclure des dispositions relatives au logement étudiant et de retirer la demande étudiante du marché général du logement, en améliorant le parc de logements étudiants publics et privés;***

Or. en

Amendement 1247
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Commission et les États membres à contribuer à améliorer l'accès à des solutions de logement locatif, comme les logements étudiants, en particulier pour soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages;	23. invite la Commission et les États membres à contribuer à améliorer l'accès à des solutions de logement locatif, comme les logements étudiants, en particulier pour soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages; ***demande à l'Union d'inclure le logement des jeunes dans ses investissements et son programme politique, notamment en soutenant le financement de pôles étudiants et d'autres initiatives en matière de logement des jeunes par le biais de partenariats public-privé;***

Or. en

Amendement 1248
Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Commission et les États membres à contribuer à améliorer l'accès à des solutions de logement locatif, comme les logements étudiants, en particulier pour soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages;	23. invite la Commission et les États membres à contribuer à améliorer l'accès à des solutions de logement locatif, comme les logements étudiants, en particulier pour soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages; ***élargit également cette approche aux travailleurs qui ont été contraints de se déplacer pour des raisons professionnelles, avec une répercussion directe sur la qualité et la fréquence des services publics;***

Or. es

Amendement 1249
Ciaran Mullooly, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Commission et les États membres à contribuer à améliorer l'accès à des solutions de logement locatif, comme les logements étudiants, en particulier pour soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages;	23. invite la Commission et les États membres à contribuer à améliorer l'accès à des solutions de logement locatif, comme les logements étudiants, en particulier pour soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages; ***invite les États membres à encourager la construction de logements étudiants abordables à proximité des établissements d'enseignement supérieur afin de répondre à une demande croissante;***

Or. en

Amendement 1250
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Commission et les États membres à ***contribuer à améliorer l'accès à*** des solutions de logement locatif***, comme les*** logements étudiants***, en particulier pour*** soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages;	23. invite la Commission et les États membres à ***garantir*** des solutions de logement locatif ***abordables, durables et décentes, notamment en veillant à ce que les*** logements étudiants ***soient détenus par des organismes publics ou à but non lucratif et en augmentant considérablement leur disponibilité, afin de*** soutenir la mobilité nationale des étudiants qui déménagent dans une autre ville, ainsi que les expériences Erasmus+, les échanges universitaires et les stages;

Or. en

Amendement 1251
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. invite la Commission à lancer un modèle européen de logement étudiant qui aille au-delà du simple hébergement et favorise le bien-être, la vie en communauté et l'épanouissement personnel des étudiants; souligne que pour garantir un accès abordable à des logements pour étudiants de qualité offrant des services éducatifs et communautaires, il est nécessaire de mettre en place des cadres de financement conjoints publics-privés innovants, dans lesquels les aides publiques complètent les contributions du secteur privé; recommande la création, dans le prochain budget de l'Union, d'un projet pilote visant à reproduire et à étendre à tous les États membres des modèles intégrés de logements pour étudiants qui associent des logements abordables à des programmes éducatifs et communautaires, avec le soutien de cadres de financement publics-privés communs; préconise que le projet pilote produise des données probantes qui serviront à orienter les futures politiques de l'Union relatives aux logements pour étudiants, aux compétences des jeunes et au bien-être;

Or. en

Amendement 1252
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas

Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. demande que soient envisagées des incitations fiscales pour les propriétaires qui louent des logements à des familles ou à des jeunes dans le cadre de contrats à long terme, en particulier dans les régions où le coût du logement augmente sous l'effet de la pression du marché; suggère que d'autres incitations financières pour les propriétaires soient également employées pour réduire les prix, tout en augmentant le nombre de logements disponibles à la location; souligne l'importance de simplifier les procédures administratives et transactionnelles, y compris les frais supplémentaires et les coûts liés au logement, afin d'améliorer la transparence, la prévisibilité et l'accessibilité, en particulier pour les jeunes et les primo-accédants dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 1253
Marco Falcone, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Letizia Moratti, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. invite la Commission à lancer un modèle européen de logement étudiant qui aille au-delà du simple hébergement et favorise le bien-être, la vie en communauté et l'épanouissement personnel des étudiants; souligne que les politiques de l'Union en matière de

logement devraient s'aligner sur les objectifs transversaux en matière de compétences psychosociales, d'engagement civique et de santé mentale, tels que définis dans la communication «L'union des compétences» et dans la Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse (2019-2027);

Or. en

Amendement 1254
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. souligne que le logement étudiant abordable doit être reconnu comme une dimension stratégique des politiques en matière d'éducation et demande son intégration dans les programmes nationaux de réforme des États membres dans le cadre du Semestre européen; demande que des fonds européens soient alloués à la mise en place de mesures d'incitation ciblées en faveur de la construction de logements étudiants abordables et décents;

Or. en

Amendement 1255
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. invite la Commission et les États

membres à renforcer leur soutien aux compétences dans le domaine de la rénovation, y compris les méthodes de construction circulaires et économes en énergie, en particulier en faveur des opérateurs dirigés par des PME et dans le cadre de programmes de formation professionnelle;

Or. en

Amendement 1256
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. invite les États membres à mettre en place des systèmes de garantie ou d'autres instruments financiers afin d'améliorer l'accès des jeunes familles aux prêts hypothécaires, tout en veillant à ce que ces mesures n'entraînent pas une augmentation des prix de l'immobilier;

Or. en

Amendement 1257
Marco Falcone, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Letizia Moratti, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. souligne que pour garantir un accès abordable à des logements pour étudiants de qualité offrant des services éducatifs et communautaires, il est nécessaire de mettre en place des cadres de financement conjoints publics-privés innovants, dans lesquels les aides

publiques complètent les contributions des secteurs privé et à but non lucratif disposant d'une expérience avérée dans le domaine du logement étudiant;

Or. en

Amendement 1258
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Sous-titre 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Les enfants

Or. en

Amendement 1259
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. invite la Commission à proposer un engagement contraignant de l'Union afin d'éradiquer la précarité des enfants en matière de logement, conformément au socle européen des droits sociaux et à la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, de sorte qu'aucun enfant ne vive dans un logement froid, chaud, surpeuplé ou inadéquat d'ici à 2030; souligne que le fait de vivre dans un logement insalubre ou inadapté constitue une violation des droits fondamentaux des enfants et nuit à leur santé, à leur éducation et à l'égalité des

chances;

Or. en

Amendement 1260
Marco Falcone, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Letizia Moratti, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. préconise la création d'une ligne de financement spécifique pour des logements étudiants de qualité offrant des services éducatifs et communautaires en plus du simple hébergement, dans le cadre des instruments de financement européens actuels et futurs qui incluent le logement, ainsi que dans le cadre de la plateforme paneuropéenne d'investissement pour des logements abordables et durables de la Banque européenne d'investissement (BEI);

Or. en

Amendement 1261
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. invite les États membres à adopter des objectifs nationaux contraignants et des mesures pour empêcher l'expulsion des enfants, y compris une interdiction explicite d'expulser les familles avec enfants; demande une intervention publique

immédiate en faveur des familles dans le besoin grâce à l'activation de fonds publics dédiés, gérés directement par les collectivités locales, afin de fournir un hébergement temporaire ou de garantir le maintien dans le logement tout en s'attaquant à la vulnérabilité à court terme;

Or. en

Amendement 1262
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quinquies. demande un renforcement substantiel de la garantie européenne pour l'enfance, avec un budget dédié d'au moins 20 milliards d'euros afin de garantir l'accès à un logement adéquat et de répondre aux besoins sociaux connexes; préconise un suivi et un rapport annuels sur les progrès accomplis dans la lutte contre la précarité des enfants en matière de logement dans l'Union;

Or. en

Amendement 1263
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. est fermement convaincu que la financialisation et la spéculation dans le

domaine du logement étudiant doivent être supprimées en instaurant des obligations de propriété publique ou à but non lucratif, afin de garantir que les logements étudiants demeurent en permanence décents, durables et abordables pour les étudiants;

Or. en

Amendement 1264
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. incite les États membres à envisager des programmes ***sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable***, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants ***et*** les agents de ***sécurité***;	24. incite les États membres à envisager des programmes ***de logements sociaux ciblés, dont les critères d'accès seraient adaptés à la capacité contributive réelle, et qui comprendraient des instruments tels que des loyers abordables indexés sur les revenus, des programmes de location à long terme pour les jeunes travailleurs et des mécanismes de garantie de crédit ciblés***, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants***,*** les agents ***des forces*** de ***l'ordre, les pompiers, les travailleurs sociaux et les aidants professionnels, ainsi que le personnel clé de la fonction publique, tout en garantissant des cadres contractuels équilibrés qui protègent à la fois les locataires vulnérables et les petits propriétaires contre les impayés ou les abus qui nuisent à la confiance dans le marché locatif***;

Or. en

Amendement 1265
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. ***incite*** les États membres à ***envisager*** des programmes ***sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable,*** en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, ***en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité***;	24. ***invite*** les États membres à ***mettre en place*** des programmes ***adaptés*** en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, ***ainsi que les ménages sans revenus; souligne que les financements européens et nationaux doivent donner la priorité à ces groupes, avec des objectifs clairs selon lesquels au moins 30 % des logements nouvellement financés doivent être abordables pour les personnes à faibles revenus et 30 % pour les personnes à revenus intermédiaires***; ***appelle à soutenir l'ensemble des solutions de logement abordable, y compris les modèles locatifs, publics, coopératifs et à but non lucratif; souligne que les mesures destinées aux ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires doivent garantir l'accessibilité à long terme, la protection contre les pressions spéculatives et la promotion de contrats de location stables et sûrs;***

Or. en

Amendement 1266
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires**,** en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité;	24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires en ***accordant une priorité spécifique aux familles et aux citoyens des États membres et en*** prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité; ***souligne que ces programmes doivent rester principalement sous la responsabilité des autorités nationales et collectivités locales, afin de refléter les besoins locaux et d'éviter toute intervention inutile au niveau de l'Union;***

Or. en

Amendement 1267
Inese Vaidere

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité;	24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité; ***souligne l'importance de répondre aux besoins des ménages dont les revenus sont supérieurs au seuil d'éligibilité au logement social, mais insuffisants pour permettre l'achat ou la location d'un logement au prix du***

marché;

Or. en

Amendement 1268
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité;	24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité; ***invite les États membres à mettre en place des modèles de logements de service pour les travailleurs stratégiques et essentiels en tant que meilleure pratique;***

Or. en

Amendement 1269
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement	24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement

abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité;	abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, ***ainsi que les familles nombreuses, qui constituent la pierre angulaire du dynamisme démographique européen,*** en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité;

Or. en

Amendement 1270
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. incite les États membres à ***envisager des*** programmes sur mesure, ***comprenant*** la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les ***médecins et les infirmiers***, les enseignants et les agents de sécurité;	24. incite les États membres à ***associer pleinement les collectivités locales et régionales à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans et de*** programmes ***de logement*** sur mesure, ***y compris pour*** la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les ***professionnels de santé***, les enseignants et les agents de sécurité;

Or. en

Amendement 1271
Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité;	24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, ***ainsi qu'aux familles nombreuses, socle du dynamisme démographique européen,*** en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité;

Or. fr

Amendement 1272
Johan Danielsson

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité;	24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable ***et l'octroi d'aides financières aux familles plutôt qu'un logement social***, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité;

Or. en

Amendement 1273
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover,

Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité;	24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, ***y compris par le biais d'incitations fiscales,*** en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité;

Or. en

Amendement 1274
Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité;	24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité***, ainsi qu'aux ménages plus défavorisés***;

Or. es

Amendement 1275
György Hölvényi, Pál Szekeres, Julie Rechagneux

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité;	24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité ***ainsi que les membres des forces de protection des frontières***;

Or. en

Amendement 1276
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants et les agents de sécurité;	24. incite les États membres à envisager des programmes sur mesure, comprenant la fourniture d'un logement abordable, en vue de résoudre les difficultés d'accès au logement que rencontrent les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, en prêtant une attention particulière aux travailleurs stratégiques et essentiels, tels que les médecins et les infirmiers, les enseignants***,*** ***les travailleurs précaires*** et les agents de sécurité;

Or. en

Amendement 1277
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. est profondément préoccupé par le fait que les définitions des prix de logements «raisonnables» ou «abordables» utilisées par certains États membres ne reflètent pas les niveaux de revenus réels et le coût de la vie, ce qui empêche une grande partie de la population à faibles revenus et à revenus intermédiaires d'accéder à un logement adéquat; invite la Commission à contrôler et à évaluer les définitions nationales de l'accessibilité au logement, afin de garantir leur conformité aux objectifs du socle européen des droits sociaux et à l'article 34 de la charte des droits fondamentaux; exhorte les États membres à examiner et, le cas échéant, réviser leurs critères concernant l'accessibilité des logements afin qu'ils reflètent véritablement le coût de la vie et garantissent un accès effectif à un logement décent pour les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires;

Or. en

Amendement 1278
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que l'objectif premier des politiques matière de logement reste l'accessibilité et la disponibilité; insiste sur le fait que les normes environnementales ne doivent pas compromettre la capacité des citoyens, en particulier des ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, à accéder à un logement décent;

Or. en

Amendement 1279
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. constate avec inquiétude qu'un logement surpeuplé ou instable a une incidence sur les résultats scolaires des enfants;

Or. en

Amendement 1280
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt	***supprimé***

économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;

Or. en

Amendement 1281
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG)***, qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application***; ***souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;***	25. ***estime que les règles relatives aux aides d'État dans le domaine du logement doivent être révisées afin de modifier, entre autres, la notion de «logement social» dans le but d'en élargir la portée, en se référant à des logements abordables, durables et décents destinés principalement à répondre aux besoins de logement des personnes défavorisées sur le plan socio-économique, telles que celles exposées au risque de pauvreté, d'exclusion sociale ou de sans-abrisme, ou vivant dans des logements inadéquats et indignes, ainsi qu'aux ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, qui ne sont pas en mesure d'accéder à un logement adéquat dans les conditions du marché, en raison d'obstacles structurels à l'accessibilité du logement, notamment sur les marchés à forte demande ou en situation de pénurie; préconise que des dispositions soient prises pour que la compensation au titre du service d'intérêt économique général ne soit accordée qu'aux fournisseurs de «logements sociaux» qui exercent leurs activités sans but lucratif;*** se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une

consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG);

Or. en

Amendement 1282
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;	25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG; ***invite la Commission à adopter de nouvelles règles permettant aux États membres de donner la priorité aux investissements dans le logement social en fonction de leurs besoins et de l'intérêt public que représentent les logements abordables destinés aux personnes à revenus intermédiaires, sans que cela n'ait une incidence sur le financement des logements destinés aux groupes à faibles revenus; invite les États membres à mettre en place des agences locales afin de cibler les zones où la demande de logements sociaux est forte; souligne également que le secteur du logement devrait être considéré comme un service social d'intérêt général;***

Or. en

Amendement 1283
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;	25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG; ***reconnaît les risques qui doivent être pris en compte dans le cadre de cette évaluation, notamment l'éviction potentielle des secteurs privé et public, le détournement des investissements destinés au logement social, la compatibilité avec la jurisprudence de l'Union et l'intégrité du marché unique;***

Or. en

Amendement 1284
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;	25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG; ***met en exergue la nécessité de veiller à ce que tout cadre futur reste ouvert, permettant une participation sur un pied d'égalité des opérateurs publics et privés, préservant ainsi des conditions de concurrence équitables et empêchant toute exclusion injustifiée du marché;***

Or. en

Amendement 1285
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;	25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG; ***rappelle que les règles relatives aux aides d'État ne doivent pas empêcher les États membres de s'attaquer à la crise du logement; invite la***

Commission à adapter le cadre afin de permettre un soutien public ciblé en faveur du logement social et abordable sans imposer de charges administratives disproportionnées;

Or. en

Amendement 1286
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;	25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG; ***rappelle que l'objectif initial des SIEG doit rester central, car élargir leur champ d'application à des groupes cibles plus importants risque de détourner les ressources des plus vulnérables;***

Or. en

Amendement 1287
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;	25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG; ***souligne qu'il est essentiel de maintenir un équilibre prudent entre la satisfaction des besoins en matière de logement social et la préservation de marchés du logement compétitifs et efficaces;***

Or. en

Amendement 1288
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;	25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG; ***craint que l'élargissement du groupe cible des***

logements sociaux dans le cadre de ces règles ne risque d'aggraver les distorsions du marché et de nuire à une concurrence loyale;

Or. en

Amendement 1289
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé***, le 5 juin 2025,*** une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; ***souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux*** SIEG;	25. se félicite que la Commission ait lancé une consultation ***publique*** sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; ***note qu'une révision des*** SIEG ***permettra une plus grande flexibilité afin de faciliter les investissements publics dans le logement qui vont au-delà du logement social, et souligne que toute révision des règles en matière d'aides d'État ne doit pas se faire au détriment des investissements des États membres dans le logement social***;

Or. en

Amendement 1290
Barry Cowen, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé***, le 5 juin 2025,*** une consultation sur la révision des règles en matière d'aides	25. se félicite que la Commission ait lancé une consultation ***publique*** sur la révision des règles en matière d'aides

d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; ***souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux*** SIEG;	d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; ***note qu'une révision des*** SIEG ***pourrait permettre une plus grande flexibilité afin de faciliter les investissements publics dans le logement au-delà du logement social***;

Or. en

Amendement 1291
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;	25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG; ***préconise l'adoption de règles qui respectent la diversité des marchés nationaux;***

Or. en

Amendement 1292
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; ***souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;***	25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application;

Or. en

Amendement 1293
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;	25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application ***afin de faciliter la fourniture de logements décents et abordables de manière plus rapide et plus efficace***; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;

Or. en

Amendement 1294
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;	25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG; ***invite la Commission à clarifier la valeur ajoutée de ces règles au niveau de l'Union;***

Or. en

Amendement 1295
Dirk Gotink

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite ***que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur*** la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG)***, qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application***; ***souligne l'importance que revêt une analyse***	25. se félicite ***de*** la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG) ***afin d'accélérer la construction de logements abordables et de répondre aux besoins urgents du secteur du logement ainsi qu'aux défis auxquels les citoyens européens sont confrontés en matière d'accès à un logement abordable***;

d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG;

Or. en

Amendement 1296
Borja Giménez Larraz, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance ***que revêt une analyse d'impact ex ante, pays par pays, de toute proposition de modification des règles relatives aux SIEG***;	25. se félicite que la Commission ait lancé, le 5 juin 2025, une consultation sur la révision des règles en matière d'aides d'État relatives aux services d'intérêt économique général (SIEG), qui s'accompagne d'une évaluation des conséquences potentielles d'une extension de leur champ d'application; souligne l'importance ***de maintenir des marchés ouverts pour tous les prestataires de services, tant publics que privés, dans le domaine de la fourniture de logements abordables***;

Or. en

Amendement 1297
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. exprime sa profonde préoccupation face au phénomène d'achats massifs, de démolitions ou de reconstructions à grande échelle de

logements anciens par des non-résidents de l'Union, opérateurs commerciaux et investisseurs, en vue de leur transformation en hébergements touristiques ou en résidences de luxe; estime que ces pratiques entraînent le déplacement des habitants permanents, une flambée des prix et une altération du caractère historique et social des villes européennes; invite la Commission et les États membres à mettre en place des mécanismes de contrôle des investissements, en limitant l'acquisition de biens immobiliers par des non-résidents de l'Union à des fins d'investissement, et à renforcer les outils de régulation empêchant la transformation des villes en îlots touristiques privés de tissu social; souligne que le droit des habitants de rester vivre dans leur lieu de résidence et de participer à l'aménagement de leur environnement urbain doit l'emporter sur les pressions spéculatives du marché;

Or. el

Amendement 1298
Marco Falcone, Letizia Moratti, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. préconise une analyse d'impact exhaustive afin d'évaluer les effets sociaux et économiques du système SEQE 2 sur les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, y compris ses répercussions potentielles sur leur pouvoir d'achat et leurs dépenses énergétiques; souligne que, si l'évaluation révèle une augmentation significative des prix de l'énergie ou des effets sociaux régressifs, l'entrée en vigueur de la

législation devrait être reportée, afin de garantir que la transition vers la neutralité climatique reste socialement équitable et économiquement viable;

Or. en

Amendement 1299
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. estime qu'il est primordial d'établir, dans le cadre d'un nouveau régime juridique des aides d'État, que le «logement social» contribue également à la réhabilitation urbaine et à un développement territorial durable, en veillant à ce que ces objectifs soient directement liés à l'objectif principal qui consiste à garantir l'accès à un logement abordable, durable et décent aux personnes et aux familles qui en seraient autrement exclues;

Or. en

Amendement 1300
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. invite la Commission à inclure explicitement les logements sociaux et abordables comme une priorité dans la révision de la directive relative aux

services (2006/123/CE), en précisant que les mesures de politique du logement telles que la réglementation des loyers, l'octroi de licences pour les locations de courte durée et l'attribution de logements publics ne relèvent pas de son champ d'application, car il s'agit de services non économiques d'intérêt général;

Or. en

Amendement 1301
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. rappelle que toute révision des règles relatives aux SIEG ne doit pas entraîner de nouvelles restrictions des compétences nationales en matière de politique du logement;

Or. en

Amendement 1302
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. souligne que de nombreuses personnes en situation de grande précarité font face à des obstacles importants pour accéder au marché locatif, notamment en raison d'exigences discriminatoires telles que l'absence de garants ou les seuils de revenus; propose la création d'un Fonds européen de garantie pour l'accès au logement

(FEGAL) afin de supprimer les obstacles injustifiés à l'accès au logement locatif en offrant des garanties financières publiques aux locataires, notamment la couverture des éventuels arriérés de loyer ou de charges dans un cadre sûr et transparent, tout en veillant à mettre en place des mesures de protection pour éviter une augmentation générale du coût des loyers; demande instamment à la Commission de recenser et de promouvoir les meilleures pratiques en matière de systèmes de garantie du logement dans les États membres et d'apporter un soutien technique et financier à ceux qui ne disposent pas de tels mécanismes ou qui ne les ont pas suffisamment développés;

Or. en

Amendement 1303
Marco Falcone, Letizia Moratti, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. préconise une analyse d'impact exhaustive afin d'évaluer les effets sociaux et économiques de la directive sur la performance énergétique des bâtiments sur les ménages à faibles revenus et à revenus intermédiaires, y compris ses répercussions potentielles sur la dévaluation du parc immobilier historique et sur les propriétaires qui n'ont pas les moyens de payer les coûts de rénovation nécessaires pour se conformer à la directive; insiste sur la nécessité d'une analyse coûts-avantages approfondie de la directive quant à l'utilité globale et la proportionnalité, en tenant compte du cadre réglementaire existant et des répercussions cumulées des obligations en matière de climat et d'énergie qui se

chevauchent;

Or. en

Amendement 1304
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. souligne la nécessité d'un cadre européen garantissant aux femmes victimes de violence domestique, d'exploitation sexuelle ou de traite des êtres humains l'accès à un logement sûr et abordable; préconise des quotas spécifiques dans les programmes de logement social et public, un accès prioritaire aux abris d'urgence et des services d'aide intégrés aux politiques du logement;

Or. en

Amendement 1305
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quater. préconise l'inclusion systématique des personnes en situation de pauvreté et des personnes directement concernées par l'exclusion en matière de logement dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques liées au logement, tant au niveau national qu'à l'échelle de

l'Union; souligne qu'une participation significative nécessite une préparation adéquate, des formats accessibles, un soutien financier et logistique, ainsi que la reconnaissance de l'expérience de terrain comme source essentielle d'expertise; rappelle que les politiques du logement élaborées avec et par les personnes concernées aboutissent à des résultats plus efficaces, plus justes et plus durables;

Or. en

Amendement 1306
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quater. déplore que la directive sur les prêts non performants facilite la commercialisation des hypothèques et des prêts au détriment des familles qui travaillent en encourageant les banques à simplement vendre les prêts immobiliers à des fonds vautour plutôt que de travailler avec des emprunteurs en difficulté pour trouver des solutions;

Or. en

Amendement 1307
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quinquies. estime que le cadre général de l'Union, caractérisé par des règles budgétaires arbitraires et des restrictions en matière d'aides d'État, est incompatible avec les investissements nécessaires pour mettre en place une politique du logement d'abord (ou «Housing First») et que la construction et la fourniture de logements doivent être exemptées de ces restrictions idéologiques;

Or. en

Amendement 1308
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Sous-titre 19

Proposition de résolution	*Amendement*
Les familles	***supprimé***

Or. en

Amendement 1309
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Sous-titre 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	préconise une promotion plus active des logements locatifs abordables en complément des programmes d'accession à la propriété, notamment en soutenant les modèles locatifs municipaux, coopératifs et à but non lucratif;

Or. en

Amendement 1310
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Sous-titre 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Garantir le droit à un logement sûr et sain pour tous

Or. en

Amendement 1311
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quinquies. rappelle les tragédies humaines causées par des logements indignes et insalubres, telles que l'incendie de la tour Grenfell à Londres, l'effondrement de la rue d'Aubagne à Marseille et l'incendie du Campanar à Valence, qui ont douloureusement révélé les conséquences fatales de la négligence structurelle et de l'absence de priorité accordée à la sécurité et à la dignité des résidents; souligne que ces catastrophes sont le résultat de problèmes systémiques, notamment la déréglementation, le sous-investissement dans le logement public, les coupes budgétaires imposées par l'austérité et l'érosion de la supervision en matière de sécurité; préconise des mécanismes plus solides en matière d'obligation de rendre compte au public, notamment une surveillance réglementaire indépendante, des enquêtes transparentes et des audits de sécurité

obligatoires; souligne l'importance d'intégrer les enseignements tirés de ces cas dans les cadres politiques de l'Union en matière de logement, de sécurité et de santé;

Or. en

Amendement 1312
Klara Dostalova, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Sous-titre 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	propose la mise en place d'un programme similaire à «Housing First» (un logement d'abord), destiné aux jeunes et aux familles menacés de perdre leur logement, dans le but de fournir une aide immédiate en matière de logement afin de prévenir l'exclusion sociale et d'assurer une stabilité à long terme;

Or. en

Amendement 1313
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 sexies. rappelle que les conditions de logement indignes et insalubres ont une incidence disproportionnée sur les groupes vulnérables et victimes de discrimination, notamment les familles avec enfants, les familles monoparentales, les personnes seules, les personnes âgées, les personnes handicapées, les groupes minoritaires et les populations autochtones; invite les États membres à

mettre en place des inspections obligatoires en matière de santé et de sécurité dans les logements occupés par des groupes à risque et marginalisés, ainsi qu'à fournir un soutien juridique accessible aux locataires confrontés à des conditions de vie dangereuses;

Or. en

Amendement 1314
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 septies. préconise la mise en place d'une «stratégie européenne pour des logements sains» globale, reconnaissant explicitement que les logements inadéquats et indignes constituent un facteur déterminant des inégalités en matière de santé, et intégrant la qualité du logement dans toutes les politiques sanitaires et sociales de l'Union;

Or. en

Amendement 1315
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 octies. exhorte la Commission à élaborer une définition exhaustive, à l'échelle de l'Union, du concept de «logement indigne et insalubre», en y intégrant les enjeux relatifs à l'habitabilité intérieure et à l'environnement du logement, ainsi que

l'habitat informel, et appelle à la création d'une plateforme ouverte et accessible au public pour recenser, surveiller et cartographier les logements indignes et insalubres, établir une approche commune et partager les meilleures pratiques;

Or. en

Amendement 1316
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 nonies. souligne l'exposition disproportionnée des communautés à faibles revenus et marginalisées aux risques sanitaires liés à l'environnement, notamment la proximité d'installations polluantes telles que les incinérateurs de déchets, les zones agricoles traitées aux pesticides, les installations industrielles et les grandes infrastructures de transport, comme les aéroports; note que des données montrent des taux plus élevés d'affections respiratoires, de cancers et d'autres maladies chroniques chez les populations vivant à proximité de telles installations; préconise des politiques d'aménagement du territoire et de logement intégrées qui permettent de remédier à ces inégalités, notamment en établissant une cartographie des risques sanitaires, en fixant des distances minimales pour les installations dangereuses et en investissant de manière ciblée dans les infrastructures vertes et dans les espaces naturels en milieu urbain dans les zones défavorisées;

Or. en

Amendement 1317
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 decies. préconise la mise en place d'exigences minimales européennes harmonisées en matière d'«habitabilité» comme pierre angulaire du droit à un logement digne, conformément aux lignes directrices de l'OMS, couvrant les aspects suivants, sans toutefois s'y limiter: des installations sanitaires minimales, y compris l'eau potable, le chauffage, l'élimination des déchets, l'absence et/ou le contrôle de risques spécifiques, la surpopulation et la surface habitable minimale, l'accès à l'eau potable, l'isolation thermique et acoustique, l'humidité, la qualité de l'air intérieur, y compris les polluants intérieurs et la pollution microbienne, la ventilation, la solidité de la structure du bâtiment et la conformité aux normes de sécurité incendie, l'éclairage des espaces de vie par la lumière naturelle et les risques liés à l'environnement; estime que ces normes minimales de l'Union ne doivent pas remettre en cause ni affaiblir les normes plus protectrices déjà en vigueur dans les États membres;

Or. en

Amendement 1318
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 undecies. insiste sur la nécessité d'adopter une approche globale et

intégrée de l'exposition aux substances toxiques dans les logements, en tenant compte d'un large éventail de substances dangereuses couramment présentes dans les environnements domestiques, notamment les PFAS, le formaldéhyde, le radon, l'amiante, les polluants de l'air intérieur, le plomb et les moisissures; souligne que cette stratégie doit inclure une évaluation des risques, des protocoles d'assainissement et des campagnes de sensibilisation du public afin de garantir des environnements intérieurs sûrs et de protéger les populations vulnérables contre une exposition chronique à des substances toxiques; estime qu'il est nécessaire d'accorder une attention accrue à la lutte contre le saturnisme, une maladie qui touche principalement les personnes en situation de pauvreté, et pour laquelle un suivi de la prévalence devrait être mis en place au niveau européen;

Or. en

Amendement 1319
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 duodecies. préconise un financement accru pour la recherche sur les thèmes transversaux liés à la santé et au logement, tels que les substances dangereuses, la qualité de l'air intérieur, la température de l'air, l'humidité, les moisissures et autres pollutions microbiennes ainsi que les nuisibles, notamment les rats et les punaises de lit;

Or. en

Amendement 1320
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25 terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 terdecies. déplore vivement la tendance actuelle dans les débats publics à présenter les familles comme responsables de leur situation en matière de pauvreté, de privations et de logement indigne; condamne fermement la tendance croissante à criminaliser les parents, en particulier les mères isolées, en facilitant les expulsions abusives pour cause de prétendu mauvais comportement de leurs enfants; invite les États membres à mettre fin à ces pratiques discriminatoires et à garantir la protection du droit au logement en tant que condition fondamentale pour la stabilité des familles et des jeunes;

Or. en

Amendement 1321
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quaterdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quaterdecies. préconise la mise en place de mécanismes de relogement d'urgence pour les familles directement victimes du trafic de drogue ou de la criminalité organisée; souligne que les autorités publiques doivent garantir la sécurité et la dignité de ces familles, en leur donnant accès à des solutions de logement sûres et abordables;

Or. en

Amendement 1322
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quindecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quindecies. reconnaît que les groupes les plus vulnérables et les plus discriminés vivent le plus souvent dans des logements insalubres, situés sur des terrains contaminés ou dans des zones polluées, ou encore éloignés des aménagements destinés à améliorer l'environnement; préconise l'adoption urgente d'une stratégie et d'un cadre en matière de justice environnementale, en accordant une attention particulière aux mesures visant à lutter contre le racisme en matière d'environnement, qui garantiraient à tous le droit à un logement dans un environnement sain;

Or. en

Amendement 1323
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et	***supprimé***

aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;

Or. en

Amendement 1324
Andreas Schieder

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. ***estime qu'il est nécessaire de promouvoir un*** plan d'action européen ***en faveur des familles***, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et ***aux familles*** en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement***, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à*** la fondation d'une famille ***et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe***;	26. ***soutient le*** plan d'action européen ***visant à aider les ménages dans le besoin***, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et ***à celles qui se trouvent*** en situation de vulnérabilité***; y compris les familles arc-en-ciel***; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement ***et que celui-ci a des répercussions sur*** la fondation d'une famille***; préconise donc des politiques du logement qui garantissent un accès rapide à des logements sociaux et abordables, réduisent les phénomènes de surpopulation et d'insalubrité et favorisent la stabilité des familles à toutes les étapes de la vie et sous toutes leurs formes***; ***invite la Commission et les États membres à adopter une approche claire en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité de genre dans la politique du logement et les domaines d'action connexes, tels que le nouveau Bauhaus européen et le programme urbain pour l'UE, en s'appuyant sur des concepts tels que la ville du quart d'heure et des programmes visant à concevoir des villes de manière inclusive et sensible à la dimension de genre, en veillant à ce que les données soient ventilées par sexe, en promouvant la place des femmes et des filles dans les professions STIM du secteur de la construction, et en soutenant les mères célibataires, les femmes âgées,***

les femmes menacées de sans-abrisme et les victimes de violence domestique par des mesures spécifiques;

Or. en

Amendement 1325
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime qu'il est nécessaire de ***promouvoir un plan d'action européen en faveur des*** familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;	26. estime qu'il est nécessaire de ***reconnaître la famille comme la pierre angulaire de la société et de faire du soutien aux*** familles ***une priorité de la politique du logement***, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe; ***souligne que tout plan d'action européen ne devrait avoir qu'un rôle de coordination et de conseil, les politiques familiales concrètes devant rester du ressort des États membres; souligne que le logement des familles, en particulier pour les jeunes couples et la classe moyenne, doit être prioritaire par rapport aux autres catégories, car il contribue directement au renouvellement démographique de l'Europe;***

Or. en

Amendement 1326

Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles ***nombreuses, aux familles*** monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement ***pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille*** et ***aggravent*** les problèmes démographiques de l'Europe;	26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité***, qui sont confrontées à l'insécurité du logement***; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement ***limite la capacité des jeunes générations à vivre de manière indépendante et à faire librement leurs choix de vie, accentue la pauvreté des enfants*** et ***aggrave*** les problèmes démographiques de l'Europe; ***invite la Commission et les États membres à intégrer les besoins en matière de logement des familles dans le plan européen pour des logements abordables et la garantie européenne pour l'enfance, afin de garantir qu'aucun enfant ne grandisse dans un logement inadéquat ou surpeuplé;***

Or. en

Amendement 1327
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime qu'il est nécessaire de	26. estime qu'il est nécessaire de

promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;	promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe; ***invite les États membres à mettre en place des incitations financières ciblées pour les familles afin de faciliter l'accession à la propriété et de soutenir la fondation d'une famille, dans le but d'alléger la charge financière qui pèse sur elles, d'influencer positivement les tendances démographiques et de renforcer la stabilité sociale en Europe;***

Or. en

Amendement 1328
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;	26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe; ***rappelle que le logement est un facteur clé pour soutenir la dynamique démographique; souligne que cette***

question revêt une importance stratégique et vitale pour l'avenir de l'Union; met en garde contre le fait qu'une politique du logement inadéquate nuit à la croissance démographique au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 1329
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir ***un plan d'action européen*** en faveur des ***familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles*** en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement ***pourrait être*** l'un des facteurs qui ***nuisent à la fondation d'une famille et*** aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;	26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir ***des mesures prioritaires ciblées*** en faveur des ***ménages*** en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement ***est*** l'un des facteurs qui ***empêchent les jeunes de mener une vie indépendante, sûre et épanouissante, notamment en quittant le domicile familial pour étudier et trouver un premier emploi correspondant à leurs qualifications, et qui*** aggravent les problèmes démographiques de l'Europe; ***rappelle que l'Europe est un continent vieillissant, ce qui représente un défi pour le secteur du logement; demande à la Commission d'inclure l'adaptation au vieillissement dans toutes ses politiques en matière de logement;***

Or. en

Amendement 1330
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution

Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;	26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe; ***reconnaît l'existence des fonds d'épargne-logement privés comme un outil pratique et efficace permettant aux particuliers et aux familles d'investir dans le logement et favorisant un meilleur accès au financement du crédit hypothécaire;***

Or. en

Amendement 1331
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les	26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les

problèmes démographiques de l’Europe;

problèmes démographiques de l’Europe; ***souligne que les logements abordables sont essentiels pour favoriser la formation des familles et lutter contre le déclin démographique, en particulier dans les régions confrontées à la perte de population et à l’émigration;***

Or. en

Amendement 1332
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime qu’il est nécessaire de promouvoir un plan d’action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu’il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l’accès tardif au logement pourrait être l’un des facteurs qui nuisent à la fondation d’une famille et aggravent les problèmes démographiques de l’Europe;	26. estime qu’il est nécessaire de promouvoir un plan d’action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu’il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l’accès tardif au logement pourrait être l’un des facteurs qui nuisent à la fondation d’une famille et aggravent les problèmes démographiques de l’Europe; ***reconnaît les difficultés particulières rencontrées par les familles nombreuses pour trouver un logement en raison du manque de logements abordables, de constructions et de logements disponibles adaptés à leurs besoins;***

Or. en

Amendement 1333
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas

Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;	26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe; ***invite les États membres à faciliter la mise en œuvre et la promotion de ces mesures dans le cadre d'initiatives plus larges visant à résoudre la crise du logement;***

Or. en

Amendement 1334
György Hölvényi, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;	26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et ***à la possibilité d'avoir des enfants avant l'âge de 30 ans,***

et qui aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;

Or. en

Amendement 1335
Marco Falcone, Flavio Tosi, Caterina Chinnici, Letizia Moratti, Massimiliano Salini, Salvatore De Meo, Giusi Princi, Fulvio Martusciello

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales ***et*** aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;	26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales***,*** aux familles en situation de vulnérabilité***, ainsi qu'aux familles à très faibles revenus ou sans revenu***; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;

Or. en

Amendement 1336
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une	26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles, en accordant une

attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;	attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales***, aux familles comptant des personnes handicapées*** et aux familles en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;

Or. en

Amendement 1337
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles***, en accordant une attention particulière aux familles nombreuses, aux familles monoparentales et aux familles*** en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;	26. estime qu'il est nécessaire de promouvoir un plan d'action européen en faveur des familles ***et des personnes*** en situation de vulnérabilité; reconnaît qu'il existe un écart générationnel en matière de logement, puisque l'accès tardif au logement pourrait être l'un des facteurs qui nuisent à la fondation d'une famille et aggravent les problèmes démographiques de l'Europe;

Or. en

Amendement 1338
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 26 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Les personnes âgées

Or. en

Amendement 1339
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite la Commission à accorder l'attention nécessaire au thème du logement accessible et adéquat pour les personnes handicapées, en reconnaissant qu'il s'agit d'un défi systémique plutôt que d'une série de cas isolés; souligne la nécessité de garantir à la fois la disponibilité et l'entretien de logements abordables et accessibles, ainsi que la fourniture de services d'aide de proximité adéquats, adaptés aux capacités fonctionnelles et cognitives de l'individu, y compris des dispositifs d'aide à la vie autonome; préconise de veiller à ce que le parc de logements soit rendu accessible, lorsque cela est nécessaire et possible, aux personnes handicapées et aux personnes âgées; soutient les initiatives privées de logement coopératif, notamment pour les personnes handicapées, dans le cadre desquelles les communautés développent et gèrent conjointement des projets de logement qui favorisent la cohésion sociale et garantissent l'accessibilité à long terme; reconnaît que ces modèles contribuent à la cohésion sociale et à l'accessibilité à long terme; souligne l'importance d'introduire des normes d'accessibilité et d'appliquer les principes

de conception dans tous les projets de logement financés par l'Union, conformément à la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH); souligne que le droit à une vie autonome, tel qu'il est consacré à l'article 19 de la CNUDPH, comprend la liberté de choisir son lieu de résidence et l'accès aux infrastructures et aux services de proximité qui permettent l'autonomie et l'inclusion sociale des personnes handicapées;

Or. en

Amendement 1340
Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite les États membres à garantir la mise en place de services de proximité complets, accessibles et systématiques pour les personnes handicapées; souligne que des services d'aide individualisés fournis sur le lieu de résidence sont essentiels pour permettre une vie autonome et l'inclusion sociale, et pour éviter que les personnes handicapées ne soient contraintes de chercher de l'aide par le biais de l'institutionnalisation; fait valoir que le droit à une aide à la vie quotidienne devrait être reconnu comme un droit subjectif, garanti à toute personne handicapée qui a besoin d'une telle assistance, indépendamment de sa situation en matière de logement ou de son degré d'autonomie; précise que des services d'aide standardisés et de qualité sont nécessaires pour garantir une qualité de vie décente et la liberté de choisir où, comment et avec qui vivre; indique que, sans ces services, la simple création d'une

infrastructure physique de logement ne garantira pas l'accessibilité réelle ou l'utilisation effective des logements par les personnes handicapées; demande également que les services d'aide fournis au sein de la communauté soient flexibles et adaptables au fil du temps, qu'ils répondent à l'évolution des besoins individuels et qu'ils comprennent des solutions de transition ou de «logement de formation» qui facilitent l'adaptation à la vie autonome;

Or. en

Amendement 1341
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. exprime sa profonde préoccupation quant au fait que la spéculation sur le marché immobilier et la hausse continue du coût du logement soient devenues un obstacle structurel à la fondation d'une famille, contribuant directement au déclin démographique de nombreuses sociétés européennes; souligne que l'incapacité des jeunes à acquérir un logement décent et abordable constitue une injustice sociale et un facteur de déstabilisation de la cohésion européenne; invite la Commission et les États membres à traiter la question du logement comme un enjeu démographique et social majeur, en adoptant des politiques de contrôle du marché immobilier, en renforçant le logement social et en soutenant les jeunes couples;

Or. el

Amendement 1342
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite la Commission et les États membres à considérer l'accès à un logement adéquat comme un droit juridiquement contraignant et à envisager l'intégration du droit au logement dans le cadre contraignant des droits fondamentaux de l'Union, au même titre que le droit à la santé et le droit à l'éducation; souligne que la garantie de ce droit nécessite des investissements publics suffisants, une protection contre les expulsions forcées et une réglementation des niveaux de loyer afin d'empêcher tout abus;

Or. en

Amendement 1343
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. souligne l'importance de garantir la disponibilité de logements accessibles et adaptés aux personnes âgées; encourage les États membres à promouvoir les formules de logements multigénérationnels, les logements communautaires et les initiatives d'habitat participatif qui peuvent être bénéfiques sur le plan économique, social et émotionnel et contribuer à réduire la

pression sur les systèmes de protection sociale et à renforcer les communautés locales;

Or. en

Amendement 1344
Maria Zacharia, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. souligne que l'accès à un logement adéquat et abordable, ainsi qu'à des services publics essentiels tels que la garde d'enfants, l'éducation, les soins de santé et les transports, est essentiel pour soutenir les familles et garantir l'inclusion sociale; invite la Commission et les États membres à intégrer les besoins des familles dans les politiques du logement et à promouvoir des investissements coordonnés dans le logement et les infrastructures publiques connexes;

Or. en

Amendement 1345
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Sous-titre 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L'insécurité du logement n'est pas neutre du point de vue du genre

Or. en

Amendement 1346
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite la Commission à intégrer systématiquement les principes relatifs à l'intégration de la dimension de genre et à la budgétisation sensible au genre dans le plan européen pour des logements abordables et dans les Fonds de cohésion; souligne la nécessité de réaliser des analyses d'impact selon le sexe ex ante et ex post afin d'évaluer les effets des mesures de l'Union en matière de logement, conformément au règlement financier de 2024 et aux lignes directrices pour une meilleure réglementation; préconise la collecte et la publication de données ventilées par sexe sur l'accès au logement et les programmes de logement social;

Or. en

Amendement 1347
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. souligne les difficultés rencontrées par les propriétaires âgés qui n'ont pas les moyens de financer la rénovation de leur propriété afin de la mettre en conformité avec les nouvelles normes d'efficacité énergétique; invite la Commission et les

États membres à mettre en place des mesures de soutien ciblées, volontaires et non bureaucratiques qui respectent les droits de propriété et le choix individuel, tout en évitant d'imposer des charges financières ou réglementaires supplémentaires aux propriétaires vulnérables;

Or. en

Amendement 1348
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. invite les États membres à veiller à ce que les politiques du logement répondent explicitement aux problèmes de discrimination intersectionnelle, en particulier pour les femmes, les mères célibataires et les populations migrantes vulnérables; demande instamment à la Commission de financer et de contrôler les programmes visant à prévenir le sans-abrisme parmi ces groupes et à garantir la sécurité du logement en tant que droit fondamental;

Or. en

Amendement 1349
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. invite la Commission et les États membres à garantir l'égalité d'accès des femmes au crédit, aux prêts hypothécaires, à l'accession à la propriété et au logement locatif, notamment par le biais d'allocations logement ou d'aides au loyer, ainsi que d'incitations fiscales ou de déductions fiscales pour les ménages dirigés par des femmes aidantes proches;

Or. en

Amendement 1350
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quater. invite la Commission à reconnaître le lien entre l'accessibilité au logement et les politiques familiales et démographiques; encourage les États membres à intégrer les priorités démographiques dans leurs stratégies nationales en matière de logement et dans les prochains programmes de financement de l'Union;

Or. en

Amendement 1351
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quater. invite les États membres à veiller à ce que les consommateurs ne soient pas liés par des clauses abusives et à ce qu'ils disposent de voies de recours efficaces contre de telles clauses, conformément à la directive 93/13/CEE;

Or. en

Amendement 1352
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quater. préconise un financement accru pour des logements adéquats et un accès immédiat aux abris d'urgence pour les femmes victimes de violences domestiques et sexistes, ainsi qu'une législation qui garantit leur droit de rester dans leur propre logement, indépendamment du titre juridique, de la propriété ou du statut d'occupation, en permettant, s'il y a lieu, l'expulsion immédiate de l'auteur des violences;

Or. en

Amendement 1353
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quinquies. invite les États membres à encourager les créanciers à faire preuve d'une tolérance raisonnable avant d'engager une procédure de saisie et, si la dette reste impayée, à faciliter le remboursement afin de protéger les consommateurs conformément à la directive 2014/17/UE;

Or. en

Amendement 1354
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 26 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 sexies. invite la Commission à accorder une attention particulière au développement d'une économie socialement inclusive, conformément aux principes du socle européen des droits sociaux; souligne en outre que la directive 2014/17/UE du 4 février 2014 impose aux créanciers de faire preuve d'une tolérance raisonnable avant d'engager une procédure de saisie et de plafonner les frais supplémentaires imposés aux consommateurs en cas de défaut de paiement;

Or. en

Amendement 1355
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quinquies. préconise que le droit des femmes à participer à tous les aspects de l'élaboration des politiques liées au logement soit garanti et que la dimension de genre soit intégrée dans la conception et la construction des logements, le développement local et l'aménagement urbain, les transports et les infrastructures;

Or. en

Amendement 1356
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 26 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 septies. invite les États membres, lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union, à tenir compte des droits fondamentaux inscrits dans la charte des droits fondamentaux, y compris le droit au logement garanti par l'article 7 et le droit à un recours effectif, conformément à l'article 47; considère, notamment en ce qui concerne les conséquences des expulsions, que les juridictions nationales doivent prévoir des mesures provisoires visant à suspendre ou à mettre fin aux procédures d'exécution hypothécaire illégales lorsque de telles mesures sont nécessaires pour garantir l'efficacité de la protection offerte par le droit de l'Union;

Or. en

Amendement 1357
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 26 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 sexies. rappelle que les mesures d'accessibilité au logement et aux infrastructures ont une incidence positive selon le genre; invite en outre la Commission et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) à élaborer des indicateurs permettant de suivre les effets de la dimension de genre sur l'accessibilité du logement et le sans-abrisme;

Or. en

Amendement 1358
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 26 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 septies. souligne que la répartition genrée des responsabilités de soins rémunérés et non rémunérés et les stéréotypes de genre profondément ancrés contribuent directement à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, ce qui entraîne des disparités de revenus qui ont une incidence significative sur la sécurité du logement, l'exclusion sociale, les problèmes de santé mentale et la violence sexiste; invite les États membres à ne pas retarder la

	transposition de la directive sur la transparence des rémunérations;

Or. en

Amendement 1359
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Sous-titre 20

Proposition de résolution	*Amendement*
Les personnes sans abri	***Éradiquer le sans-abrisme d'ici à 2030 au plus tard: le principe du logement d'abord (ou «Housing First») au cœur de la stratégie***

Or. en

Amendement 1360
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. est fermement convaincu que les institutions de l'Union et les États membres doivent résolument intensifier leurs efforts afin d'éradiquer le sans-abrisme d'ici à 2030 au plus tard, rappelant leur engagement officiel pris dans le cadre de la Déclaration de Lisbonne en 2021 concernant la «plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme»;

Or. en

Amendement 1361
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. invite la Commission européenne à renforcer son soutien à l'approche du logement d'abord (ou «Housing First») dans la lutte contre le sans-abrisme, par le biais d'initiatives politiques globales, centrées sur la personne et intégrées, conformes à l'approche «Housing First»;

Or. en

Amendement 1362
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quater. reconnaît les défis auxquels sont confrontées les personnes âgées en ce qui concerne les coûts d'entretien et leurs besoins en matière de soins; invite les États membres et les gouvernements locaux à mettre en œuvre des solutions innovantes qui répondent aux besoins des personnes âgées et à établir une coopération afin de garantir des solutions durables et innovantes à la fois pour les soins de longue durée et pour le logement des personnes âgées; reconnaît le rôle des «communautés de retraite intégrées» et des modèles de «coliving» pour personnes âgées, qui permettent à ces dernières de vivre de manière autonome plus longtemps, réduisant ainsi leur dépendance à l'égard des soins de longue durée;

Or. en

Amendement 1363
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quinquies. reconnaît la spécificité du mode de vie et du logement des gens du voyage, notamment les caravanes et les habitations légères, et affirme la nécessité d'accorder à leurs occupants les mêmes droits que tout autre résident en matière de domiciliation légale, de protection contre les expulsions, de droit à un logement digne et salubre et de droit à la vie privée; invite les États membres à garantir la disponibilité d'un nombre suffisant de zones d'accueil sûres, dignes et résistantes au changement climatique, dotées d'un accès à l'eau, à des installations sanitaires et aux services de base;

Or. en

Amendement 1364
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 26 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 sexies. souligne le lien entre les logements informels indignes et l'exploitation au travail, en particulier dans les zones agricoles de l'Union, où les travailleurs migrants sont souvent logés dans des conditions indignes, surpeuplées ou insalubres; souligne que ce phénomène, qui a des implications transnationales, est alimenté par la déréglementation des marchés du travail, l'absence d'inspections, l'invisibilité sociale et la pression en faveur d'une

production à faible coût; appelle l'Union à agir de toute urgence pour remédier à cette grave violation des droits de l'homme, du travail et du logement;

Or. en

Amendement 1365
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 26 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 septies. préconise d'améliorer, au niveau de l'Union, l'application du « principe du pollueur-payeur», y compris sur les terrains utilisés à des fins de logement, et de garantir la protection contre la perte de valeur des biens immobiliers lorsque cette pollution n'est pas traitée, empêchant ainsi le transfert de la charge et des coûts de la pollution à ceux qui n'en sont pas responsables;

Or. en

Amendement 1366
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 26 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 octies. préconise un ensemble de mesures ciblées et efficaces visant à garantir la mise en œuvre complète et cohérente des exigences en matière d'accessibilité au logement prévues par la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), afin de garantir l'égalité des droits des personnes handicapées à vivre dans des

communautés avec les mêmes choix que les autres;

Or. en

Amendement 1367
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne ***l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre*** le sans-abrisme ***et*** appelle de ses vœux le renforcement ***de ses travaux;*** invite les ***États membres*** à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social***, et*** rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants;	27. souligne ***que*** le sans-abrisme ***est la forme la plus grave de pauvreté et d'exclusion sociale et représente une violation de la dignité humaine;*** appelle de ses vœux le renforcement ***des initiatives visant à mettre fin au sans-abrisme en Europe, notamment en continuant à investir dans la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et en renforçant davantage son rôle dans la coordination et la facilitation des échanges entre les États membres et les parties prenantes, y compris par le partage des meilleures pratiques en matière de systèmes d'alerte précoce pour prévenir les expulsions; invite les États membres à proposer une recommandation du Conseil sur le sans-abrisme; demande que la lutte contre le sans-abrisme soit une priorité d'investissement spécifique du CFP postérieur à 2027 et que des fonds suffisants soient réservés à cet effet; invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies axées sur le logement afin de réduire le sans-abrisme, et à multiplier les interventions fondées sur des données probantes telles que le principe du logement d'abord (ou «Housing First»)***; ***invite la Commission à fournir une assistance technique, à renforcer les capacités, à soutenir les politiques et à assurer le suivi des progrès***

réalisés en matière de lutte contre le sans-abrisme; invite les ***autorités publiques compétentes*** à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social***;*** rappelle que***, bien que*** les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc ***principalement*** de la compétence des États membres***, l'Union devrait continuer à soutenir et à coordonner les efforts déployés***; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance***, avec un budget dédié d'au moins 20 milliards d'euros,*** afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants;

Or. en

Amendement 1368
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et appelle de ses vœux le renforcement de ***ses travaux***; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social***, et rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres***; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir ***et*** de combattre ***le*** sans-abrisme des enfants;	27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et appelle de ses vœux le renforcement de ***son efficacité avec un budget dédié et un nouveau plan de travail dans le cadre du prochain plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux; invite la Commission à garantir de fortes synergies entre la toute première stratégie européenne de lutte contre la pauvreté, le nouveau plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et le futur plan européen pour des logements abordables, afin de disposer d'un cadre efficace visant à éradiquer le sans-abrisme d'ici à 2030 au plus tard***; invite les États membres à prendre de nouvelles

mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir***,*** de combattre ***et de contribuer à mettre fin au*** sans-abrisme des enfants; ***souligne la nécessité de garantir une participation significative des personnes sans abri à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques européennes et nationales en la matière;***

Or. en

Amendement 1369
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et ***appelle de ses vœux le renforcement de ses travaux***; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social, et rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants;	27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et ***insiste sur le fait que son rôle devrait se limiter à la coordination, à l'échange d'informations et de bonnes pratiques, sans établir de mesures contraignantes***; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social, et rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres; ***; souligne que la priorité en matière d'accès au logement social doit être accordée aux citoyens des États membres et aux familles dans le besoin, et non aux migrants en situation irrégulière; insiste sur le fait que les programmes sociaux ne devraient pas inciter à davantage de migration irrégulière vers l'Europe;*** plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme

des enfants;

Or. en

Amendement 1370
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et appelle de ses vœux le renforcement de ses travaux; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social, et rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants;	27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et appelle de ses vœux le renforcement de ses travaux; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social, et rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants; ***invite l'Autorité européenne du travail à mener une étude approfondie afin de recueillir des données pertinentes sur le sans-abrisme parmi les travailleurs migrants, en particulier dans les cas où le logement est lié au contrat de travail, et à examiner leur situation après la fin du contrat de travail;***

Or. en

Amendement 1371
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et appelle de ses vœux le renforcement de ses travaux; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social, et rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants;	27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et appelle de ses vœux le renforcement de ses travaux; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social, et rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants; ***invite l'Union et les États membres à veiller à ce que les politiques d'immigration soient efficaces et à ce que le pacte sur la migration soit pleinement mis en œuvre, afin de réduire la pression migratoire sur le marché du logement;***

Or. en

Amendement 1372
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et appelle de ses vœux le renforcement de ses travaux; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social, et rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et	27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et appelle de ses vœux le renforcement de ses travaux; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social, et rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et

donc de la compétence des États membres; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants;	donc de la compétence des États membres; ***note que la stratégie du logement d'abord («Housing First») pourrait être utile dans certains contextes nationaux, tout en soulignant que sa mise en œuvre relève de la responsabilité de chaque État membre, en fonction de son évaluation de la situation nationale;*** plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants;

Or. en

Amendement 1373
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et appelle de ses vœux le renforcement de ses travaux; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social, et rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants;	27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et appelle de ses vœux le renforcement de ses travaux; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social, ***tout en soulignant que ces mécanismes de soutien doivent être utilisés de manière responsable, jusqu'à ce que l'État parvienne à réintégrer la personne dans le marché du travail et à lui permettre de vivre de manière autonome,*** et rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants;

Or. en

Amendement 1374
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et appelle de ses vœux le renforcement de ses travaux; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder ***au*** logement ***social, et*** rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants;	27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et appelle de ses vœux le renforcement de ses travaux; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder ***à des solutions d'hébergement d'urgence et, pour ceux qui remplissent les critères requis, à prévoir des mesures d'accompagnement social et des parcours vers un*** logement ***individuel ou collectif adapté;*** rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants;

Or. en

Amendement 1375
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme et appelle de ses vœux le renforcement de ses travaux; invite les États membres à prendre de nouvelles	27. ***met en avant le droit fondamental à l'aide au logement pour toutes les personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et*** souligne l'existence de la plateforme européenne sur

mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social***, et rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres***; ***plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants;***	la lutte contre le sans-abrisme et appelle de ses vœux le renforcement de ses travaux; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social;

Or. en

Amendement 1376
Rachel Blom, Julie Rechagneux, Klara Dostalova, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme ***et appelle de ses vœux le renforcement de ses travaux***; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social, et rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants;	27. souligne l'existence de la plateforme européenne sur la lutte contre le sans-abrisme; invite les États membres à prendre de nouvelles mesures pour faire en sorte que les sans-abri puissent accéder au logement social, et rappelle que les mesures relatives au sans-abrisme relèvent de la politique sociale et donc de la compétence des États membres; plaide pour la mise en œuvre accélérée de la garantie européenne pour l'enfance afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants;

Or. nl

Amendement 1377
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. invite la Commission à prendre des mesures plus décisives pour aider les États membres à réduire et à éradiquer le sans-abrisme en élaborant une stratégie de lutte contre le sans-abrisme et en s'engageant à y mettre fin d'ici à 2030; insiste sur le fait que cela devrait inclure une approche «Housing First» (un logement d'abord) fondée sur des données probantes, dans le cadre de laquelle les sans-abri se verraient proposer un logement sans condition, décentralisé et permanent dans leur propre appartement, avant de bénéficier d'autres formes d'accompagnement social, ainsi que d'un accès égal aux mesures d'accompagnement, à la santé publique et aux prestations sociales, ainsi qu'aux mesures visant à réduire la discrimination à l'égard des sans-abri de nationalité étrangère; souligne que ce cadre devrait inclure des objectifs contraignants, un financement spécifique de l'Union au titre du Fonds social européen plus (FSE+) et des dispositions spécifiques visant à prévenir le sans-abrisme, en particulier chez les enfants, les jeunes et les migrants;

Or. en

Amendement 1378
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. préconise une recommandation du Conseil sur le sans-abrisme; préconise que la lutte contre le sans-abrisme soit une priorité d'investissement spécifique du CFP pour la période après 2027 et que

des fonds suffisants soient réservés à cette fin; invite les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies axées sur le logement afin de réduire le sans-abrisme, et à multiplier les interventions fondées sur des données probantes telles que le principe du logement d'abord (ou «Housing First»); invite la Commission européenne à fournir une assistance technique, un renforcement des capacités, un soutien aux politiques et un suivi des progrès réalisés en matière de lutte contre le sans-abrisme;

Or. en

Amendement 1379
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. plaide pour une mise en œuvre ambitieuse et accélérée de la garantie européenne pour l'enfance dans toute l'Union afin de prévenir et de combattre le sans-abrisme des enfants; attend avec impatience la prochaine stratégie européenne de lutte contre la pauvreté, qui doit fournir un cadre politique global pour éradiquer la pauvreté; invite la Commission européenne à placer le principe du logement d'abord («Housing First») au centre de la stratégie, notamment pour éviter les effets néfastes du sans-abrisme sur les enfants;

Or. en

Amendement 1380
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution

Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. estime que le sans-abrisme devrait être défini par l'Union comme l'absence de toit (sans abri d'aucune sorte, dormant dans la rue), l'absence de logement (avec un endroit où dormir, mais de manière provisoire, dans des institutions ou des abris), le fait de vivre dans un logement précaire (menacé de grande exclusion en raison de locations précaires, d'une expulsion, de violences domestiques), le fait de vivre dans un logement inadéquat (dans des caravanes sur des terrains de camping illégaux, dans un logement inadapté, dans des conditions de surpeuplement extrême), conformément à la typologie ETHOS;

Or. en

Amendement 1381
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. souligne que l'approche du logement d'abord («Housing First»), associée à des services sociaux de qualité s'attaquant aux vulnérabilités complexes, doit être élargie et devenir la norme dans tous les États membres de l'Union, avec des réponses adaptées aux besoins des groupes vulnérables et des personnes exposées au risque de sans-abrisme;

Or. en

Amendement 1382
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. recommande à tous les États membres d'élaborer, en consultation avec les autorités locales et régionales ainsi qu'avec les organisations de la société civile, un plan national pour le logement associé à une stratégie nationale de lutte contre le sans-abrisme, conformément à l'approche du logement d'abord («Housing First»), car celle-ci garantit des solutions de logement permanentes aux personnes dans le besoin, en combinaison avec des services personnalisés en matière de prévention et d'aide, servant ainsi de plateforme à partir de laquelle les plus vulnérables peuvent poursuivre des objectifs personnels et améliorer leur qualité de vie;

Or. en

Amendement 1383
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. Équilibre régional, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques
	souligne que la crise du logement dans l'Union ne touche pas tous les États membres de la même manière et varie considérablement d'une région à l'autre, et que, par conséquent, la lutte contre les disparités régionales doit être menée en étroite collaboration avec les autorités

locales et régionales et impliquer les citoyens; précise que la qualité de vie est essentielle pour assurer la prospérité économique de toutes les régions et empêcher la fuite des cerveaux due au manque d'opportunités;

Or. en

Amendement 1384
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. invite la Commission et les États membres à lutter contre la discrimination à l'égard des personnes sans domicile; invite l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne à améliorer le suivi des crimes de haine, des actes de violence et de l'exclusion sociale à l'encontre des sans-abri; demande aux États membres d'intégrer des protections pour les sans-abri dans les politiques publiques et à classer l'aporophobie comme un crime de haine dans leurs cadres de sécurité;

Or. en

Amendement 1385
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. invite la Commission à intégrer les considérations relatives à la violence fondée sur le genre dans la politique du logement de l'Union, en veillant à ce que les financements au titre du Fonds social européen plus (FSE+) et d'autres instruments accordent la priorité à des solutions de logement sûres pour les victimes de violence et d'exploitation; souligne la nécessité de rechercher des solutions de logement à long terme et permanentes;

Or. en

Amendement 1386
Regina Doherty

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. préconise la mise en place d'un mécanisme dédié à la lutte contre le sans-abrisme dans le cadre de la plateforme paneuropéenne d'investissement pour des logements abordables et durables;

Or. en

Amendement 1387
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 quater. préconise la mise en place d'un cadre juridique européen visant à interdire les expulsions forcées, y compris à des fins de rénovation, qui ne

s'accompagnent pas d'un droit à un relogement adéquat, conformément aux normes relatives aux droits de l'homme et au principe selon lequel personne ne devrait être expulsé et se retrouver sans abri; demande que l'Union interdise les coupures d'énergie tout au long de l'année pour les consommateurs vulnérables et les personnes en situation de précarité énergétique, ainsi que pour tous les citoyens en cas de crise, comme la récente pandémie de COVID et la crise énergétique;

Or. en

Amendement 1388
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 quater. invite la Commission et les États membres à mettre en œuvre des initiatives, par exemple dans le cadre de la politique de cohésion, afin de revitaliser les régions rurales en améliorant les infrastructures, en soutenant les programmes de développement du logement et en promouvant des politiques qui encouragent la régénération rurale et soutiennent le développement des petites villes afin de relever des défis spécifiques tels que le manque d'infrastructures et d'opportunités économiques;

Or. en

Amendement 1389
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 quater. reconnaît le rôle essentiel des ONG et des prestataires de services de première ligne dans la lutte contre le sans-abrisme et le soutien à la stabilité du logement; préconise que les États membres garantissent un financement adéquat et durable au secteur des ONG, en encourageant des salaires équitables, le développement de la main-d'œuvre et le bien-être du personnel;

Or. en

Amendement 1390
Brigitte van den Berg, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 quinquies. note que les défis spécifiques auxquels sont confrontées les îles et les régions ultrapériphériques, tels que l'insularité, le climat et la pression exercée par le tourisme, devraient être relevés en proposant des solutions adaptées, en modernisant et en simplifiant les procédures administratives, ainsi qu'en développant des initiatives en faveur du logement privé, public et à but non lucratif, ainsi que des loyers décents et abordables, en tenant compte des coûts supplémentaires et de l'éloignement géographique;

Or. en

Amendement 1391

Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Sous-titre 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Logements inclusifs pour personnes handicapées

Or. en

Amendement 1392
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 quinquies. préconise la mise en œuvre complète de la stratégie de l'Union en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030 afin de garantir à tous un logement accessible et adapté aux personnes handicapées; demande instamment une augmentation de l'aide financière pour les mesures d'adaptation du parc immobilier existant et la définition d'exigences claires en matière d'accessibilité pour toutes les nouvelles constructions, afin de permettre aux personnes handicapées de vivre de manière autonome dans des logements accessibles et adaptés au sein de leur communauté ou de rester chez elles avec une assistance personnelle adéquate; invite la Commission à contrôler et à rendre compte de la mesure dans laquelle les États membres ont mis en œuvre l'initiative phare sur l'autonomie de vie des personnes handicapées et à renforcer l'application de la législation lorsque les

progrès sont insuffisants;

Or. en

Amendement 1393
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Sous-titre 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Promouvoir un logement égal et inclusif pour la communauté LGBTQI+

Or. en

Amendement 1394
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 27 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 sexies. préconise l'intégration des objectifs d'égalité des droits pour les personnes LGBTQI+ dans les politiques nationales et régionales en matière de logement, conformément à la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ+ pour la période 2026-2030; demande instamment que les fonds européens accordent la priorité aux groupes LGBTQI+ marginalisés dans le cadre des programmes de logement social et de logement d'urgence; demande instamment à la Commission et aux États membres de soutenir et de promouvoir des solutions de logement innovantes

adaptées aux besoins des personnes LGBTQI+ exposées au risque de sans-abrisme, notamment des abris inclusifs, des logements de transition pour les jeunes LGBTQI+ et des modèles coopératifs ou communautaires, par le biais d'un financement européen spécifique et d'une assistance technique spécifique de l'Union; préconise un renforcement des capacités et des programmes de formation soutenus par l'Union pour les autorités chargées du logement et les prestataires de services à tous les niveaux, afin de garantir une prestation de services inclusive, non discriminatoire et efficace; réaffirme que le droit à un logement convenable doit s'appliquer à tous, indépendamment de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre, ou des caractéristiques sexuelles;

Or. en

Amendement 1395
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Sous-titre 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Aides aux personnes âgées

Or. en

Amendement 1396
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 27 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 septies. invite la Commission, les États membres et les collectivités locales à garantir des logements sûrs et adaptés aux personnes âgées et à soutenir les mesures de rénovation, dans la mesure où les personnes âgées sont confrontées à un isolement accru, à des risques pour leur santé et à une perte d'autonomie;

Or. en

Amendement 1397
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 27 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 octies. préconise le lancement de programmes financés par l'Union visant à promouvoir des modèles de logement intergénérationnels qui mettent en relation des personnes âgées avec des étudiants, des stagiaires et des apprentis, contribuant ainsi à réduire les coûts de logement et à favoriser la solidarité entre les générations; souligne que ces initiatives, cofinancées par des ressources de l'Union, devraient contribuer activement à renforcer la cohésion sociale, à lutter contre les inégalités et à constituer des communautés résilientes et inclusives;

Or. en

Amendement 1398
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Sous-titre 21

Proposition de résolution	*Amendement*
Échange et analyse ***de données***	Échange ***de données, transparence*** et analyse

Or. en

Amendement 1399
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 27 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 nonies. invite la Commission et les instituts nationaux de statistiques à renforcer la collecte et l'harmonisation des données relatives au logement résidentiel, en veillant à ce qu'elles soient ventilées au moins au niveau NUTS 3; souligne la nécessité d'élargir la couverture statistique afin d'inclure les prix et les volumes de transaction, les taux d'inoccupation, les taux de rénovation, la composition du marché locatif (location de longue durée ou de courte durée) et les volumes de propriétés par type d'investisseur; précise que ces données granulaires et comparables sont essentielles pour concevoir des politiques du logement efficaces, relever les défis en matière d'accessibilité des logements et prévenir les dynamiques spéculatives sur les marchés du logement;

Or. en

Amendement 1400

Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Sous-titre 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	préconise la création d'une «Agence européenne pour un logement abordable, durable et décent», plateforme centrale qui permettrait d'améliorer la coordination et la coopération entre les États membres, d'apporter un soutien politique et analytique, et de faciliter le partage et l'adaptabilité des meilleures pratiques, afin de contribuer à garantir le caractère abordable, durable et décent du secteur du logement à long terme;

Or. en

Amendement 1401
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 27 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 decies. invite la Commission à mettre en place un cadre institutionnel à long terme qui permettrait de coordonner les politiques du logement, de collecter, d'analyser et de suivre les données pertinentes, de fournir une assistance technique et des orientations aux États membres ainsi qu'aux autorités régionales et collectivités locales, de maximiser les synergies et les interconnexions entre les différentes institutions, les niveaux nationaux et les différentes sources de financement, et de soutenir le renforcement des capacités à tous les niveaux; souligne que cela pourrait être réalisé par la création d'un

service interne de la Commission, d'une agence de l'Union ou d'un autre organe institutionnel viable;

Or. en

Amendement 1402
Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;	***supprimé***

Or. de

Amendement 1403
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;	28. ***se félicite de l'adoption récente du règlement relatif aux statistiques européennes sur la population et le logement, qui permettra de renforcer les capacités d'Eurostat en matière de collecte de données sur les conditions de logement et l'accès au logement dans l'ensemble de l'Union;*** encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, ***et pour alimenter l'observatoire européen du patrimoine bâti avec des informations supplémentaires relatives à la qualité des logements ainsi qu'aux caractéristiques et au fonctionnement des systèmes techniques des bâtiments, notamment en ce qui concerne la sécurité incendie, l'efficacité énergétique et la qualité de l'air,*** afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;
	Or. en

Amendement 1404
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;	28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement; ***invite les États membres à exiger des services publics et des collectivités locales qu'ils fournissent des rapports trimestriels sur la capacité des infrastructures en fonction des projets de logement; demande aux États membres de recenser systématiquement les logements vacants et de mettre en place des mesures incitant les propriétaires à rénover et à louer les logements vacants;***

Or. en

Amendement 1405
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*

28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée ***aux*** données ***sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois***; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; ***encourage*** l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et ***l'utilisation*** des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;	28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement ***aux niveaux national, régional et local*** au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée ***au soutien de l'élaboration de politiques fondées sur des*** données ***probantes et à l'amélioration de la transparence***; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, ***dans le cadre d'un système de suivi fiable et clair,*** qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union, ***comprenant des données sur l'accessibilité, l'évolution des loyers et des prix, la possession de terrains et de biens immobiliers, la garantie de maintien dans les lieux, le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement; préconise*** l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et ***les effets*** des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement ***et d'orienter les investissements futurs vers des solutions de logement inclusives***;
	Or. en

Amendement 1406
Borja Giménez Larraz, Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de	28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de

données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;	données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union***, dont une évaluation des besoins en matière de logement et de l'évolution du caractère abordable du logement (à savoir, les coûts et prix du logement)***; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;

Or. es

Amendement 1407
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et	28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et

l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;	l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement; ***préconise que la Commission publie un rapport annuel sur le marché du logement dans l'Union;***

Or. en

Amendement 1408
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;	28. ***insiste sur la nécessité de fonder toute intervention sur le marché sur des données et des éléments fiables;*** encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;

Or. en

Amendement 1409
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;	28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois***; souligne le rôle de l'ouverture des données publiques dans l'élaboration de la politique du logement***; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;

Or. en

Amendement 1410
Martin Hojsík, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. encourage l'utilisation d'Eurostat	28. encourage l'utilisation d'Eurostat

pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;

pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, ***qui permet de suivre la vacance, la sous-occupation et le potentiel de conversion,*** afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;

Or. en

Amendement 1411
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution	28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel ***non contraignant*** sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de

de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;	l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports périodiques complémentaires ***et non contraignants*** sur l'allocation et l'utilisation des fonds de l'Union pour le logement en vue de garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement;

Or. en

Amendement 1412
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports ***périodiques complémentaires*** sur ***l'allocation et l'utilisation*** des fonds de l'Union pour le logement ***en vue de garantir la transparence***, la responsabilité ***et l'efficacité dans la résolution des problèmes liés au logement***;	28. encourage l'utilisation d'Eurostat pour collecter, analyser et partager des données relatives au logement au moyen d'une nouvelle plateforme numérique de l'Union spécialement consacrée aux données sur le logement en temps réel, afin de garantir l'interopérabilité des sources de données existantes et d'éviter les doubles emplois; invite la Commission à élaborer un rapport européen annuel sur le logement, qui donne un aperçu systématique et comparatif de l'évolution de la situation du logement dans l'ensemble de l'Union; encourage l'élaboration de rapports ***clairs*** sur ***l'utilisation*** des fonds de l'Union pour le logement, ***accessibles aux citoyens et aux collectivités locales, afin de renforcer la confiance et*** la responsabilité ***sans créer de charges administratives excessives***;

Or. en

Amendement 1413
Martin Hojsík

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. invite la Commission et les États membres à améliorer la transparence du marché foncier et à évaluer et traiter le problème de l'accès à la terre des groupes sensibles, tels que les jeunes agriculteurs; invite à tirer pleinement parti du projet pilote «observatoire européen des terres agricoles» du Parlement et de ses résultats, notamment pour combler les lacunes en matière de données relatives à la cartographie des disparités dans la surveillance des terres entre les États membres, en mettant sur pied des observatoires nationaux, en analysant l'accès aux nouvelles données sur le marché des terres et les acquisitions de terres, en élaborant une approche harmonisée en matière de contrôle et d'accès aux terres, en développant des méthodologies communes de comparaison des prix (loyers et valeurs), en analysant les stratégies et en identifiant les bonnes pratiques pour soutenir l'accès des jeunes à la terre, ainsi qu'en examinant les investissements étrangers dans ce domaine;

Or. en

Amendement 1414
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. préconise une approche fondée sur des données et des éléments probants dans les futures politiques visant à remédier aux lacunes complexes en matière de logement, telles que des données plus détaillées sur l'offre, y compris la taille des unités, la disponibilité et les besoins en matière de logements sociaux et abordables, les pénuries de matériaux de construction et de main-d'œuvre par région et par État membre, l'inadéquation des exigences en matière d'efficacité énergétique avec les conditions géographiques et les objectifs de durabilité, ou les obstacles à la construction auxquels sont confrontés les constructeurs;

Or. en

Amendement 1415
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. invite Eurostat et la Commission à collecter et à publier des données ventilées sur la concentration de la possession de logements, les transactions spéculatives et les logements vacants, y compris ceux appartenant à des fonds d'investissement et à des propriétaires institutionnels, afin d'accroître la transparence et de soutenir une politique fondée sur des données probantes visant à freiner la spéculation;

Or. en

Amendement 1416
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. invite Eurostat, en coopération avec les États membres, à rationaliser un ensemble minimal d'indicateurs sur le caractère abordable, le taux de construction de nouveaux logements, la durée des permis et l'ampleur des rénovations, afin de garantir la comparabilité tout en évitant les doublons et une charge administrative excessive pour les collectivités locales;

Or. en

Amendement 1417
Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. estime nécessaire que, en cas de retards dans l'exécution des plans de logement, les coûts de construction soient les plus réalistes et actualisés possible, et qu'ils tiennent compte des surcoûts liés à l'insularité, à l'éloignement, voire à la double insularité;

Or. es

Amendement 1418
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution

Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. invite la Commission à lancer de nouvelles études pilotes et études de faisabilité dans le cadre du règlement récemment adopté sur les statistiques européennes relatives à la population et au logement, concernant l'accès des personnes handicapées à un logement adéquat et abordable;

Or. en

Amendement 1419
Brigitte van den Berg, Barry Cowen

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 ter. se félicite de la clarification apportée en matière de locations de courte durée pour les plateformes telles qu'Airbnb, qui permettra aux collectivités locales de mieux élaborer leurs politiques du logement, en apportant une plus grande transparence concernant les locations de courte durée, tout en garantissant que le logement reste accessible aux citoyens à long terme;

Or. en

Amendement 1420
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 ter. estime qu'il est essentiel de renforcer les mécanismes de surveillance et de signalement des violations du droit au logement dans les États membres afin d'améliorer la transparence et la responsabilité;

Or. en

Amendement 1421
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 28 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 quater. souligne que, si le marché constitue un moyen efficace pour les États de s'acquitter de leur responsabilité d'assurer l'accès à un logement suffisant et adéquat, les États membres devraient disposer des outils nécessaires pour remédier aux défaillances du marché, lorsque celles-ci se produisent; constate que l'Union peut contribuer à améliorer la surveillance et, si nécessaire, fournir aux États membres des outils permettant une meilleure supervision du marché immobilier résidentiel, y compris des exigences de transparence sur les marchés survoltés, en particulier dans les États membres confrontés à des pratiques spéculatives abusives, afin d'améliorer l'efficacité du marché;

Or. en

Amendement 1422
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. ***invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement;*** se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes ***qui subsistent***; ***prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;***	29. se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes ***persistants liés à ce type de location***;
[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.	[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1423
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; ***estime que certaines mesures pourraient aider les centres urbains à retrouver leurs fonctions résidentielles et empêcher une pression touristique excessive sur le logement, ces mesures pouvant prendre la forme d'un système d'autorisation nécessaire, adéquat et proportionné, ou bien d'une autorisation délivrée par le syndicat des copropriétaires ou le propriétaire principal, en veillant à ce que la politique soit proportionnée et adaptée aux circonstances spécifiques;*** se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;
[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la	[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la

Commission européenne,
10 septembre 2025.

Commission européenne,
10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1424
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques; ***estime que l'objectif d'une telle initiative devrait être d'assurer un juste équilibre entre le développement du tourisme et le caractère abordable du logement, et qu'elle devrait fixer des objectifs***

communs au niveau de l'Union tout en laissant aux États membres, aux régions et aux collectivités locales la flexibilité nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre des mesures adaptées à leurs réalités territoriales et à leurs marchés du logement spécifiques;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1425
Andreas Schieder

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix ***du logement***, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ***ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant,*** à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite ***qu'Ursula von der Leyen, présidente*** de la Commission***, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre*** les problèmes qui subsistent;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact ***exhaustive***, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix ***et le caractère abordable des logements, leur disponibilité et la garantie de maintien dans les lieux***, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée***, en accordant une attention particulière à son incidence sur le parc locatif à long terme et au déplacement des locataires***; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; ***souligne que la politique du logement doit privilégier le droit à un***

prône une approche équilibrée qui ***concilie la propriété immobilière et*** le tourisme durable ***avec la nécessité de préserver*** la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;

logement adéquat plutôt que les intérêts commerciaux, en tenant compte de l'arrêt rendu par la CJUE (Cali Apartments); se félicite de ***l'initiative juridique prise par*** la Commission ***pour traiter*** les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui ***préserve*** le tourisme durable ***tout en garantissant*** la disponibilité des logements***, le caractère abordable*** et la qualité de vie***, en particulier*** dans les centres-villes historiques; ***invite instamment les États membres à intégrer ces principes dans la planification urbaine afin de prévenir la gentrification, la touristification, le déplacement et l'exclusion en matière de logement, phénomènes aggravés par la pression exercée par les locations de courte durée;***

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1426
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à

la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; ***rappelle que l'arrêt de la CJUE a établi qu'il peut exister un intérêt public légitime à réglementer les locations de courte durée au niveau national, régional ou local, à condition que les mesures adoptées soient nécessaires, adéquates et proportionnées;*** se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;
[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.	[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1427
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée

sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement***; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent***; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; ***souligne que toute mesure supplémentaire doit respecter pleinement la compétence des États membres et des collectivités locales, qui sont les mieux placés pour réglementer les locations de courte durée en fonction de leurs besoins spécifiques en matière de logement et de tourisme;*** est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques; ***souligne que la réglementation doit être proportionnée, ciblée sur les grands opérateurs spéculatifs, et ne doit pas imposer de charges disproportionnées aux petits propriétaires et aux familles qui louent leur logement;***

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1428
Borja Giménez Larraz, Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; ***demande toutefois à la Commission d'agir avec davantage de transparence et de fournir des informations et des données supplémentaires sur les questions en suspens, ainsi que sur la pertinence de l'intervention européenne;*** prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;
[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.	[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.
	Or. es

Amendement 1429
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques; ***invite les États membres à établir des registres des acquisitions de biens immobiliers à logements multiples par des étrangers; invite la Commission à surveiller leur incidence sur la disponibilité des logements, afin d'améliorer la transparence du marché et de freiner la spéculation;***
[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.	[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1430
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques; ***préconise la mise en place de cadres réglementaires coordonnés qui concilient les activités touristiques et leurs retombées positives sur les économies locales avec la préservation de l'offre de logements pour les résidents locaux ainsi que pour les travailleurs stratégiques et les travailleurs***

essentiels;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1431
Borja Giménez Larraz, Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; ***estime que davantage de données sont nécessaires, mais s'inquiète du fait qu'une charge excessive puisse freiner le développement de petites entreprises dans le secteur, telles que les entreprises de tourisme durable et rural;*** se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée

qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. es

Amendement 1432
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; ***estime que toute action future devrait être discutée avec les collectivités locales, les associations, les représentants des propriétaires et ceux du secteur touristique, et ne doit pas alimenter la phobie du tourisme;*** se félicite

prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;

qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1433
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; ***souligne que, dans certains***

qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

États membres, la réglementation des locations de courte durée relève de la compétence des autorités locales et régionales; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1434
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des

difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; ***estime que les autorités locales et régionales sont les mieux placées pour déterminer les mesures nécessaires de manière ciblée et adaptée au contexte;*** se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1435
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, ***dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique***	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant ***dans les villes***, à la suite de la mise en

des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes***, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement***; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche ***équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité*** de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les ***centres-villes historiques***;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes ***en raison du manque de coopération des plateformes de location de courte durée***; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche ***ambitieuse*** de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les ***villes***;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1436
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois

macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée***; réclame instamment la collaboration volontaire des plateformes numériques en ce qui concerne la collecte de données et le retrait des annonces illégales***; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1437
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les

répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; ***reconnaît que les États membres ont jusqu'au 20 mai 2026 pour mettre en œuvre le règlement;*** est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1438
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une	29. invite la Commission à réaliser une

analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique e microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée***; invite les autorités publiques à supprimer les annonces illégales d'appartements touristiques sur les plateformes numériques***; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;
[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.	[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1439
Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*

29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie***, non seulement*** dans les centres-villes historiques***, mais aussi dans tous les territoires où les marchés immobiliers sont sous pression en raison de cette activité***;
[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.	[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.
	Or. es

Amendement 1440
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, ***y compris l'incidence des plateformes de location de courte durée sur la disponibilité et l'accessibilité des logements,*** à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;
[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.	[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1441

Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant***, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement***; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025***[29]*** une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les ***problèmes*** qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact ***exhaustive***, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025 une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les ***lacunes réglementaires*** qui subsistent; ***souligne que cette initiative doit privilégier l'accessibilité du logement, les droits des résidents et la fonction sociale du logement***; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1442

Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques; ***rappelle qu'Eurostat a établi une définition de l'hébergement touristique;***
[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.	[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1443
Irmhild Boßdorf, Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à ***réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale*** du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent ***les microentreprises et les PME*** pour satisfaire aux obligations dudit règlement; ***se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative*** juridique sur les locations de courte durée ***afin de résoudre les problèmes qui subsistent***; prône une approche équilibrée qui ***concilie la propriété immobilière*** et ***le*** tourisme durable ***avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques***;	29. invite la Commission à ***procéder à un examen critique*** du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée ***ainsi qu'à mettre fin aux ingérences dans le libre marché et aux charges disproportionnées imposées aux propriétaires privés, aux microentreprises et aux PME***; est conscient des difficultés ***considérables*** liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent ***notamment les petits fournisseurs*** pour satisfaire aux ***nombreuses*** obligations dudit règlement; ***s'oppose fermement à l'initiative*** juridique sur les locations de courte durée ***qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, a annoncé en septembre 2025, qui constitue un pas supplémentaire vers la surréglementation***; prône une approche équilibrée ***de l'économie de marché*** qui ***donne la priorité aux droits de propriété, à la liberté d'entreprise et à la libre concurrence*** et ***qui permette un*** tourisme durable ***sans intervention de l'État***;

[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. de

Amendement 1444
Borja Giménez Larraz, Maravillas Abadía Jover

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie ***le droit à*** la propriété immobilière ***privée, la sécurité juridique pour les propriétaires*** et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;
[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.	[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. es

Amendement 1445
György Hölvényi, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, ***en particulier les logements vacants en permanence,*** à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;
[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.	[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1446

Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;	29. invite la Commission à réaliser une analyse d'impact ***non contraignante***, fondée sur des données et des éléments probants, portant sur les répercussions des locations de courte durée sur les prix du logement, dans l'environnement à la fois macroéconomique et microéconomique des marchés immobiliers, ainsi que sur la disponibilité du parc immobilier existant, à la suite de la mise en œuvre intégrale du règlement (UE) 2024/1018 sur les locations de courte durée; est conscient des difficultés liées à l'interopérabilité des systèmes, ainsi que des problèmes que rencontrent les microentreprises et les PME pour satisfaire aux obligations dudit règlement; se félicite qu'Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, ait annoncé en septembre 2025[29] une initiative juridique sur les locations de courte durée afin de résoudre les problèmes qui subsistent; prône une approche équilibrée qui concilie la propriété immobilière et le tourisme durable avec la nécessité de préserver la disponibilité des logements et la qualité de vie dans les centres-villes historiques;
[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.	[29] Commission européenne, «Discours sur l'état de l'Union 2025 de la Présidente von der Leyen», site internet de la Commission européenne, 10 septembre 2025.

Or. en

Amendement 1447

Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. invite la Commission à établir une méthode de collecte et de traitement des données relatives au logement et à définir un ensemble d'indicateurs communs, tant au niveau national que local, qui soient pertinents pour l'élaboration des politiques, permettent un suivi dans le temps et garantissent la comparabilité entre les États membres; invite la Commission à prendre en compte le coût de la vie et la situation économique dans les indicateurs relatifs au logement, notamment en croisant les données de l'indice des prix à la production dans le secteur de la construction (IPCP), de l'indicateur des coûts de construction (ICC) et de l'indice du niveau général des prix (DCFM); préconise de prendre en compte les dépenses liées au logement dans le calcul du coût de la vie, du pouvoir d'achat des citoyens et de leur bien-être général; préconise l'intégration des logements occupés par leur propriétaire (LOP) dans l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), afin de mieux prendre en considération le coût réel du logement dans les statistiques sur l'inflation;

Or. en

Amendement 1448
Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. demande que des technologies innovantes soient promues, telles que l'utilisation de l'intelligence artificielle et des méthodes fondées sur les données, afin de remplacer les calculs théoriques des certificats de performance énergétique (CPE) par des données de rendement énergétique mesurées, ce qui aiderait à cartographier le parc immobilier, allègerait la charge des auditeurs énergétiques et, en même temps, augmenterait la confiance des citoyens et réduirait le risque lié aux investissements publics;

Or. es

Amendement 1449
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. invite la Commission à renforcer la mise en œuvre du règlement (UE) 2024/1028 sur les locations de courte durée en accordant aux municipalités des pouvoirs élargis pour limiter ou interdire les locations de courte durée dans les zones où le marché du logement est tendu, et à veiller à ce que les plateformes telles qu'Airbnb et Booking soient tenues de communiquer des données détaillées sur les annonces, les propriétaires et les revenus afin d'empêcher les activités spéculatives de grande ampleur;

Or. en

Amendement 1450
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. invite la Commission à veiller à ce que les règles budgétaires de l'Union tiennent dûment compte du retour social sur investissement positif à long terme des investissements dans le logement abordable, et demande instamment que les investissements liés au logement soient traités de manière souple dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance;

Or. en

Amendement 1451
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. souligne la nécessité d'encourager la conversion des propriétés commerciales vacantes et sous-utilisées en logements résidentiels;

Or. en

Amendement 1452
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 ter. invite la Commission et les États membres à mettre en place un mécanisme structuré pour l'échange des meilleures pratiques dans le domaine du logement, comprenant une base de données des projets couronnés de succès, des forums réguliers et une assistance technique pour les collectivités locales; exhorte la Commission à mettre en place un mécanisme simple et volontaire pour l'échange systématique des meilleures pratiques entre les États membres, les régions et les municipalités (y compris une base de données consultable répertoriant les projets couronnés de succès, des listes de contrôle types pour les permis et des modèles d'appel d'offres standardisés), et à apporter une assistance technique ciblée aux petites municipalités afin de mettre en œuvre à grande échelle des solutions éprouvées en matière de logement abordable;

Or. en

Amendement 1453
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 ter. invite instamment les États membres à mettre en place des mécanismes permettant de récupérer les logements vacants ou sous-utilisés et de les convertir en logements sociaux, en les attribuant en priorité aux groupes vulnérables, notamment les femmes fuyant la violence, les ménages à faibles revenus et les jeunes familles; souligne

que l'accumulation spéculative de logements vacants doit être découragée par des mesures fiscales et réglementaires;

Or. en

Amendement 1454
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Paragraphe 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 ter. encourage les États membres à financer des projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement par l'intermédiaire de groupes locaux bénévoles, lorsqu'il n'existe pas de solutions publiques;

Or. en

Amendement 1455
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Paragraphe 29 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 quater. préconise la création d'un Observatoire européen du logement pour la justice sociale afin de surveiller les conséquences des investissements spéculatifs, des locations à court terme et de la discrimination en matière de logement; insiste sur la collecte de données ventilées par sexe, statut socio-économique et origine des migrants afin de garantir l'efficacité des politiques et la

protection des groupes les plus vulnérables;

Or. en

Amendement 1456
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Paragraphe 29 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 quater. souligne le lien entre logement et sécurité, insistant sur la nécessité de lutter contre l'occupation illégale, d'empêcher la formation de ghettos et de promouvoir des politiques qui favorisent la sécurité et la cohésion des communautés;

Or. en